



**ACTUALITÉ**

Mexique : disparition de 43 normaliens

**MÉTIER**

Arrêts maladie : renforcement des exigences sur les justificatifs

**INTERNATIONAL**

Ilan Pappé : Israël, histoire d'une marque et de sa mise sur le marché

**ENTRETIEN**

Bernard Friot

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 629 NOVEMBRE 2014

# le snesup



**DOSSIER**

## IUT : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
 CONFIANCE  
 ENGAGEMENT  
 ENTRAÏDE



**La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité**

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
 la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
 Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
 Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

# Décembre : mobilisations et élections !

La politique d'austérité actuelle met l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en danger. Les étudiants, toutes les catégories de personnels, titulaires ou précaires, sont touchés. La prise de conscience de ce dépérissement qui menace l'avenir du pays grandit à la fois parmi les personnels et parmi les parlementaires.

La nécessité d'alternatives à la réduction de dépenses publiques et à la conception étriquée du service public d'ESR est de plus en plus affirmée. **Le SNESUP-FSU s'inscrit pleinement dans la démarche qui allie la mobilisation des personnels et son relais par ses élus dans les conseils locaux et nationaux.**

Le SNESUP-FSU a largement contribué et s'est pleinement investi dans les rassemblements du 17 octobre, en particulier à Paris avec l'importante manifestation à l'arrivée des cortèges Sciences en marche. L'exigence de moyens pour l'ESR et **d'une remise à plat du Crédit Impôt Recherche** s'y est fortement exprimée. Elle a été relayée par de nombreux amendements des députés écologistes, communistes, socialistes, radicaux, dont un<sup>(1)</sup>, présenté par la rapporteure socialiste de la Commission des finances elle-même.

Dans le cadre de la semaine d'action de la FSU, du 17 au 22 novembre, le SNESUP-FSU a organisé le 20 novembre une journée de témoignages, de mobilisation et de propositions, « Sortir de l'austérité », rassemblant syndiqués, élus dans les conseils, représentants des instances nationales (CP-CNU, CP-CN) et parlementaires.

**Une nouvelle journée d'action nationale interviendra le 11 décembre**, à Paris et en province, à l'appel des syndicats

de l'ESR et des collectifs déjà mobilisés le 17 octobre. Elle devra être précédée de temps forts lors d'AG à l'occasion des votes de budgets par les conseils d'administration des universités et d'AG de campagne pour les élections professionnelles.



Claudine Kahane et Marc Neveu, cossecrétaires généraux

**Ces élections professionnelles** sont une occasion majeure pour faire connaître les propositions des syndicats FSU et l'engagement de leurs élus. Elles sont **aussi d'une importance capitale** pour déterminer la représentativité des organisations syndicales. La FSU (pour tous les scrutins hors CTU) et le SNESUP-FSU (pour le CTU) doivent sortir renforcés de ces élections pour continuer à porter nos valeurs de progrès social au sein de syndicats à vocation majoritaire. Les voix recueillies par les listes FSU et SNESUP-FSU seront déterminantes pour permettre à nos élus de défendre pied à pied nos revendications et nos propositions au sein des instances locales et nationales.

**Jusqu'au 4 décembre, chaque journée doit permettre de gagner plus de collègues à nos propositions. Le 4 décembre, voter et faire voter FSU et SNESUP-FSU est un impératif.**

(1) L'amendement vise à limiter les effets d'aubaines pour les grands groupes et à dégager une économie de 500 millions d'euros qui pourrait aller au budget de l'ESR. Il a été adopté par la Commission des finances le 5 novembre, puis rejeté le 18 novembre à l'Assemblée nationale.

## ACTUALITÉ 5

- **Mexique** : disparition de **43 normaliens**
- Projet de loi de finances 2015 : sous le **signe de l'austérité !**
- Élections professionnelles : du **matériel pour la campagne**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- CHSCT : **bilan** d'un mandat
- Arrêts maladie : **renforcement** des exigences sur les justificatifs
- ATER : **économies en vue** sur le dos des doctorants contractuels et des ATER

## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Missions de l'université : de quelle **professionnalisation** parle-t-on ?

## DOSSIER 9

### IUT : état des lieux et perspectives

Créés en 1966, les IUT vont bientôt fêter leurs 50 ans. C'est l'occasion de faire le point sur les formations qu'ils développent, la situation et le devenir de leurs étudiants ainsi que les conditions de travail des enseignants-chercheurs et enseignants. Si à l'origine l'unique vocation des IUT était de former des cadres intermédiaires à bac+2, ils s'inscrivent aujourd'hui dans l'ensemble des formations technologiques et professionnelles jusqu'à bac+5. Le type d'insertion des étudiants varie selon qu'ils sont dans une spécialité tertiaire ou secondaire. Les IUT ont donné lieu à des méthodes pédagogiques particulières, parfois reprises ailleurs. Ce dossier est un élément pour ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur les filières technologiques et professionnelles.



- Prime d'encadrement doctoral et de recherche : disparition de la **notion d'excellence**

## INTERNATIONAL 20

- Université d'été d'ATTAC : **premiers États généraux** de la recherche suisse 2012
- ESR : **appel du CSEE** à une mobilisation européenne
- Israël : **histoire d'une marque** et de sa mise sur le marché

## ENTRETIEN 22

- **Bernard Friot**

## DROITS ET LIBERTÉS 23

- Valeurs sociales : vers des **mesures liberticides**

## ÉPHÉMÉRIDE

### 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

Journée mondiale de lutte contre le SIDA

### 4 DÉCEMBRE

Élections professionnelles



### 6 DÉCEMBRE

Manifestation à l'appel des collectifs de défense des chômeurs à Paris

### 9 DÉCEMBRE

Commission administrative

### 11 DÉCEMBRE

Journée nationale de mobilisation sur le budget et l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche

### 18 DÉCEMBRE

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

### 19 DÉCEMBRE

Date limite d'envoi dossier ; campagne qualifications 2015

## AUDIOVISUEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Le Cerimes fermera à la fin de l'année

Le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur (ex-SFRS créé en 1954), service de douze personnes, fermera d'ici à la fin de l'année, à la suite d'une décision prise par le MEN et le MESR. Selon le courrier adressé par Simone Bonnafous, directrice de la DGESIP, à Hervé Lièvre, directeur du Cerimes, un « *transfert d'activités* » doit être opéré afin de permettre une « *continuité des services* ». Plusieurs scénarios seraient actuellement à l'étude, l'un étant que le service Canal-U serait intégré au programme FUN pour sa partie MOOC, dont la gestion serait assurée par un groupement d'établissements.

Selon le rapport d'activité 2013 du Cerimes, les services Canal-U ont totalisé plus de 400 000 visites par mois en moyenne. Alors que le ministère dit vouloir développer les MOOC, c'est tout le savoir-faire accumulé par ce service qui risque de disparaître... ●

*D'après une dépêche AEF du 13/10/14*

## ACTION

# Poursuivons la mobilisation pour l'emploi scientifique

Lors du vote du budget de l'ESR le 4 novembre, environ 300 personnes, en présence de Pierre Joliot, ont rendu hommage à Marie Curie. Les DU reçus à l'Élysée ont fait part des réponses à la lettre ouverte à François Hollande. Une manifestation aux « *lampions* » a rejoint l'Assemblée nationale.

Fait inhabituel, le 5 novembre s'est tenue une réunion de concertation entre les différents acteurs de la mobilisation pour l'emploi scientifique et un autre budget.

Il en ressort la nécessité de prolonger les mobilisations dans la durée pour obtenir des moyens financiers et en postes pour les universités et les organismes de recherche et pour lutter contre les réformes en cours.

Dès maintenant, préparons la journée nationale d'action le 11 décembre (voir [www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7142&tptid=5](http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7142&tptid=5)). ● *Michelle Lauton*

## COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

# Sauvé in extremis

Une bonne nouvelle ! Le Collège international de philosophie (CIPh), au bord de la cessation de paiement, vient de gagner, grâce à une importante mobilisation, le maintien de sa dotation. Il explique en page d'accueil de son site que c'est de la présidence de la République qu'il a reçu, par un courrier du 27 octobre dernier, la confirmation de sa pérennisation. Le CIPh est une association loi 1901 fondée en 1983 par la volonté de l'État et de grands philosophes français tels que Jacques Derrida. Sa notoriété internationale a bien failli ne pas l'épargner. Il avait alerté l'opinion publique mi-octobre de sa disparition prochaine car, pour la première fois depuis trente et un ans, sa dotation publique était en passe de ne plus être versée. Alors que le Royaume-Uni vient de sauver l'institut Warburg et les 350 000 volumes de sa collection unique au monde, la France vient de juguler le naufrage du CIPh. Dans les deux cas, on peut dire que le libéralisme économique est bien le pire ennemi du savoir. ● *Laurence Favier*

## RENNES 2

# Entrave aux libertés

La décision de la présidence de l'université Rennes 2 de fermer les locaux du campus Villejean le 12 novembre nous a tous surpris. Dès lundi, nous avons réagi en arguant du droit le plus absolu de se réunir en assemblée générale. Nous avons rencontré la présidence en intersyndicale le matin du 12. Cette décision fait suite à un tract non signé, intitulé « *Rémi est mort : faisons mouvement contre la police* ». Ce tract, distribué la semaine précédente, appelait à une AG le 12. Il n'émane d'aucune organisation de Rennes 2. La fermeture des locaux visait à empêcher les « *éléments extérieurs de l'université* » de prendre possession du hall B. Les syndicats étudiants ont été reçus par la présidence le 12 et ont organisé une AG très suivie le jeudi 13 novembre. Dans la situation nationale qui fait suite à la mort de Rémi Fraise, il est légitime que les étudiants se réunissent pour en discuter. ●

*Pascal Plantard, responsable de section*

## le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :** Guy Odent  
**Coordination des publications :** Thierry Astruc

**Rédaction exécutive :**  
Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,  
Christophe Pébarthe

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi et Catherine Maupeu  
Tél. : 01 44 79 96 23

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73

**ISSN :** 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © IUT de Toulouse - Service Communication

# Disparition de 43 normaliens

→ par Jean Ortiz

Venus à Iguala le 26 septembre 2014 pour effectuer une collecte de fonds, les élèves de l'École normale d'Ayotzinapa se heurtent à des membres de la police locale liés au crime organisé. Bilan : six morts, vingt-cinq blessés et quarante-trois disparus.

À qui fera-t-on croire que l'atroce assassinat des étudiants normaliens et leur « disparition » (horrible) dans des fosses communes relève d'un fait divers « dans un pays violent », ou d'un crime des seuls narcos ?

Au Mexique, les narcos font partie de l'appareil d'État, du grand pacte mafieux entre les cartels, les deux partis du néolibéralisme (PRI – Parti révolutionnaire institutionnel – et PAN – Parti Action nationale), les polices, les institutions, la justice... et même un secteur du PRD (Parti de la révolution démocratique) de centre-gauche, parti jadis plus propre. Les polices, les groupes criminels, les élus, sont étroitement imbriqués. C'est le maire d'Iguala qui aurait donné l'ordre d'éliminer ces « emmerdeurs » d'étudiants. La disparition des quarante-trois normaliens de l'École normale rurale Raúl Isidro Burgos, d'Ayotzinapa, dans la nuit du 26 au 27 septembre 2014, après qu'ils furent mitraillés par la police municipale et arrêtés à Iguala, où ils manifestaient, relève du crime d'État, même s'il est vraisemblable que la police a livré les jeunes aux tueurs du cartel des Guerreros Unidos, comme on conduit des animaux à l'abattoir. Les quelques tueurs arrêtés racontent qu'ils ont abattu les jeunes d'une balle dans la nuque, puis dépecé et brûlé leurs corps. Le carnage aurait duré cent vingt minutes.

## SILENCE, ON TUE !

Pendant des jours, l'affaire n'a pas fait la une des médias « libres ». Le Mexique, vassal des États-Unis, n'est pas le Vene-

zuela. Mais au fil des révélations, la protestation internationale a grandi : le pape « a prié pour les quarante-trois normaliens », la Maison-Blanche, toute blanche, s'est déclarée « préoccupée ». Les organisations des droits de l'homme ont réagi avec vigueur. Le gouvernement mexicain ne sait pas comment s'en sortir. Sous couvert de « lutte à mort contre le narcotraffic », le pouvoir mène aussi depuis des années une guerre sale contre le mouvement social, les syndicalistes non inféodés, les enseignants ruraux, les communautés indiennes autonomes. L'État du Guerrero est parmi les trois plus pauvres du pays (un taux de pauvreté de 70 %) ; l'université de Chilpancingo et les instituteurs y sont très combattifs. Dans les années 1970, des enseignants communistes organisèrent des guérillas. Deux d'entre eux, instituteurs ruraux, Genaro Vázquez et Lucio Cabañas, issus précisément de l'École normale d'Ayotzinapa, sont devenus des référents populaires. Aujourd'hui encore, trois groupes guérilleros résistent à l'arbitraire et à la violence des classes dominantes, qui utilisent les narcos pour amasser des fortunes, les « laver » aux États-Unis, protéger l'ordre établi depuis la perversion de la révolution (des années 1910). Le président priiste (du PRI, qui a

gouverné pendant près de soixante-dix ans), Enrique Peña Nieto, n'a parlé que onze jours après la disparition des normaliens. Depuis, il parle beaucoup.

## DES « Foyers subversifs »

Au Mexique, les Écoles normales rurales, et leurs internats, créés par la révolution et ses premiers plans ambitieux d'éducation populaire pour former les masses

paysannes, manquent aujourd'hui de tout, et les normaliens (boursiers) aussi ; mais c'est le seul endroit où les fils de familles modestes peuvent recevoir une éducation supérieure gratuite, l'unique option pour devenir instituteur rural, contribuer à une quasi-alphabétisation des communautés et « apprendre aux pauvres quels sont leurs droits ». Donc, provoquer la prise de conscience. Voilà pourquoi les normaliens sont « dangereux » et devaient

être « castigados » (cassés). Il ne reste que seize Écoles normales rurales. Depuis les années 1950, elles subissent la persécution officielle permanente et de multiples formes de répression.

Le pouvoir compte sur la paramilitarisation (souvent des policiers en civil), sur les massacres « pour l'exemple », afin de paralyser toute résistance populaire. Le pays se « colombianise ». Mais la colère populaire monte : grève de deux jours des universités publiques (le mouvement fait tache d'huile), 350 000 manifestants sur le Zócalo, au centre de la capitale, routes barrées dans le Guerrero, bâtiments officiels occupés par les jeunes et les parents, par la très ancienne Fédération des étudiants et paysans socialistes du Mexique, affrontements nombreux avec les forces « de l'ordre », colère lycéenne... « L'affaire », véritable traumatisme, menace de se transformer en crise nationale. Elle secoue le « bon élève du libre-échange ». ●

▼  
**Au Mexique, les Écoles normales rurales, créées par la révolution pour former les masses paysannes, manquent de tout, et les normaliens aussi ; mais c'est le seul endroit où les fils de familles modestes peuvent recevoir une éducation supérieure gratuite.**  
 ▲



L'enlèvement des étudiants a révélé à la population mexicaine la collusion entre l'appareil d'État et les narcotrafiquants.

© Jesús Villaseca Pérez / Flickr

# Sous le signe de l'austérité !

→ par Marc Neveu

Subventions en baisse, réorganisation du mode d'allocation des moyens, la situation financière des universités a de quoi inquiéter. Des voies d'amélioration existent pourtant, notamment en matière de Crédit Impôt Recherche.

Le projet de loi de finances 2015 (PLF 2015) est un projet d'austérité accrue pour la population. Dès le 23 juin 2014, la rapporteure générale du Budget (PS), Valérie Rabault, indiquait que, selon les prévisions obtenues de Bercy, ce plan d'économies « *aurait un impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017, et pourrait entraîner la suppression de 250 000 emplois à l'horizon 2017* » (Les Échos, 23 juin 2014).

Dans son rapport<sup>(1)</sup> sur le PLF 2015, elle signale qu'en 2015, « *l'État et ses opérateurs doivent réaliser une économie de 7,7 milliards d'euros [...]* » (p. 24), précisant que « *la mise en œuvre du plan d'économies doit se traduire par une diminution de 1,8 milliard d'euros en valeur sur les crédits des missions du budget général, hors crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales* ». Cela se traduit pour la MIREs (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur) par une diminution des crédits de 0,1 % entre la loi de finances 2014 (ramenée au même périmètre qu'en 2015) et le projet de loi de finances 2015 (p. 27 et 28).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, les mesures d'économies associées à la MIREs par le PLF 2015 sont de 141 millions d'euros (M€) décomposés comme suit (p. 27) :

- « *l'optimisation de la gestion financière* », pour 100 M€ ;
- « *la réorientation de l'aide aux étudiants* », pour 14 M€ ;
- « *l'amélioration des fonctions support* », pour 4 M€ ;
- « *des économies sur les aides à l'innovation* », pour 23 M€.

Pour les opérateurs de l'État, le « *montant d'économies attendu [est] de 700 M€* », dont « *123 M€ au titre de la réorganisation du mode d'allocation des moyens des universités* », le modèle SYMPA, dont la réforme est en cours (p. 125). Ce

Le PLF 2015 prévoit des réductions budgétaires drastiques.



© Duedao / Fotolia.com

▼  
**L'introduction de la masse salariale dans le nouveau modèle ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de l'emploi, pour la résorption de la précarité.**  
 ▲

modèle, dont les organisations syndicales ne savent rien, concocté en cénacle clos par la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), la CPU (Conférence des présidents d'université) et la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), va donc devoir installer des nouveaux « critères », pour permettre des réductions budgétaires. En effet, la santé financière des universités ne laisse d'inquiéter. Ainsi,

le projet annuel de performances de la MIREs, annexé au PLF 2015, montre que dix-huit universités avaient, fin 2013, un fonds de roulement en dessous du seuil minimal de trente jours de fonctionnement.

L'introduction de la masse salariale dans le nouveau modèle<sup>(2)</sup> ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de l'emploi, pour la résorption de la précarité. Les emplois seront-ils encore la variable d'ajustement pour équilibrer les budgets ? Autre variable d'ajustement, les effectifs des licences et masters. Selon le projet annuel de performances, les mentions à faibles effectifs<sup>(3)</sup> ne devront pas représenter plus de 30 % de l'ensemble des mentions en licence et plus de 22 % de l'ensemble des mentions en master, en 2016-2017. En 2013-2014, on en dénombre 465, représentant 35,4 % de l'ensemble des mentions de licence, mais

seulement 7,8 % des effectifs inscrits en troisième année de licence. Les regroupements et les mutualisations aux objectifs uniquement comptables risquent d'avoir des incidences pédagogiques néfastes. Pour quelles économies ?

Quant aux organismes de recherche rattachés à la MIREs, ils devraient recevoir une subvention de 9 Md€ en 2015, en diminution de 64,50 M€ (-0,7 %) par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale 2014. En revanche, l'ANR (Agence nationale de la recherche), dont les crédits baissaient depuis 2011, voit sa dotation augmenter de 5 M€ en 2015 (+0,8 %), passant à 580 M€. On s'éloigne chaque année un peu plus de la réaffectation des crédits de l'ANR en crédits de base « récurrents » pour les laboratoires<sup>(4)</sup>. Pourtant, le financement des mesures d'ampleur pour l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) est possible par une refondation du Crédit Impôt Recherche. Le SNESUP-FSU continue de porter cette exigence et appelle ses syndiqué(e)s et ses sections à intervenir auprès de leurs parlementaires. ●

(1) [www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r2260-ti.pdf](http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r2260-ti.pdf)

(2) « *Les résultats, pour les universités, des simulations du nouveau modèle SYMPA sont aberrants* », selon G. Fioraso.

(3) Selon le PLF 2015, les mentions à faibles effectifs en licence sont définies comme celles ayant moins de cinquante inscrits en troisième année.

(4) En 2013, la baisse de 73 M€ des crédits ANR avait été partiellement compensée par une hausse de 60 M€ de crédits récurrents ; en 2014, les crédits ANR avaient baissé de 82 M€ sans compensation.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

# Du matériel pour la campagne

Dernières recommandations avant le scrutin du 4 décembre 2014.  
Voter et faire voter FSU et SNESUP-FSU.

Les listes pour les élections professionnelles ont été déposées le 23 octobre :

- au ministère pour les élections au CTMESR, au CTU, aux CAP...
- dans les universités pour les CT d'établissements, les CCP-ANT...

**L'EFFORT DOIT MAINTENANT SE CONCENTRER SUR LA CAMPAGNE**

1 Il faut vérifier que les listes électorales sont bien affichées depuis le 4 novembre, afin que les personnels « oubliés » demandent leur inscription avant le 12 novembre et éventuellement portent réclamation avant le 17 novembre.

**Judi 20 novembre 2014 :** date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance.

**Judi 4 décembre 2014 :** scrutin de 9 heures à 17 heures (heures locales).

2 Utiliser le matériel envoyé dans les sections ou à chaque syndiqué, par ailleurs téléchargeable sur le site du SNESUP-FSU dans la rubrique Dossiers d'actualité « Élections professionnelles » (<http://snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?cid=3875>), ainsi que des tracts pour les différents scrutins (CTMESR, CTU...).

3 À noter

- Pour les Comités techniques des établissements : la campagne s'appuie essentiellement sur des éléments locaux (contexte tel que COMUE, bilan du mandat écoulé...) et relève pleinement de la responsabilité des sections.
- Pour les CAPA et CAPN : la procédure d'inscription des électeurs, pour le scrutin électronique, est complexe et variable selon les académies. Prévenir les PRAG et PRCE de s'y prendre à l'avance !
- Pour le CTU : seuls les enseignants-chercheurs votent.
- Pour le CTMESR : les résultats à ce scrutin déterminent la représentativité de la FSU. ●



PAIEMENT DES SALAIRES DE DÉCEMBRE

# Un contre-feu à la mobilisation dans l'ESR ?

→ par Fabrice Guilbaud

Le versement des paies de décembre ne serait pas garanti.  
La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre tant l'éventualité est inédite et terrifiante.

Si on suit le fil de l'information, c'est du côté de la CPU qu'on trouve formulé par certains présidents d'université le risque de non-paiement en raison de l'amputation de 20 % de la dernière tranche de la dotation annuelle versée aux universités (soit 200 à 400 millions d'euros selon les sources). Bercy racle les fonds de tiroir et compte bien boucler son budget d'austérité en gelant les fonds de réserve des universités (et sans doute d'autres opérateurs de l'État). Les services du secrétariat d'État de Fioraso

assurent que les 20 % restants seront versés. Le SNESUP, le SNASUB et le SNCS se sont justement demandé, dans le communiqué commun du 5 novembre : « À quoi joue le gouvernement ? » En effet, une telle annonce est en réalité le chiffon rouge agité pour instiller un peu plus de terreur sociale auprès des personnels des universités. Ne nous trompons pas, les salaires de décembre seront bien versés. En revanche, le gouvernement prépare les consciences à une nouvelle réduction budgétaire (fonc-

tionnement rationné, nouveaux gels de postes) qui viendrait encore affaiblir les universités et démentir le soi-disant « budget sanctuarisé » dont se gargarisent notre ministre et sa secrétaire d'État. À l'heure où la mobilisation se renforce depuis les actions lancées au printemps dernier (manifestation du 17 octobre, actions du 4 novembre, réunion nationale du SNESUP sur les budgets dans l'ESR du 20 novembre), cette annonce gouvernementale viserait-elle à dissuader les syndicats, collectifs, représentants des instances scientifiques et des directeurs de laboratoire de poursuivre la mobilisation ? Les protagonistes ne cèdent pas et répliquent par l'organisation d'une journée nationale d'action le 11 décembre. ●

▼  
**Le gouvernement prépare les consciences à une nouvelle réduction budgétaire (fonctionnement rationné, nouveaux gels de postes) qui viendrait encore affaiblir les universités.**  
▲

## REGROUPEMENT EN PICARDIE

## L'Association des établissements d'enseignement supérieur met fin au PRES UFECAP (Amiens-Reims)

Malgré les vives critiques syndicales, le PRES UFECAP avait été conçu à la fin de l'année 2011. Par décret du 24 avril 2012, était créée l'Université fédérale européenne Champagne-Ardenne Picardie.

Une fois passés, en 2012, les épisodes des élections universitaires (à l'UPJV-Amiens et à l'URCA-Reims), l'élection à la présidence de la République, les assises de l'ESR puis la loi ESR de juillet 2013, l'inanité du projet birégional du PRES a été actée par les différents acteurs. Le constat d'échec est maintenant partagé par les équipes présidentielles des deux universités fondatrices. Le SNESUP-FSU a mené un combat sans relâche pour « revoir la copie du PRES » (mot d'ordre de la profession de foi aux élections au CA du PRES UFECAP). L'injonction à la régionalisation de l'ESR contenue dans la loi et ses modalités de regroupement (fusion, COMUE ou association) a évidemment pesé dans la mise en échec du PRES. Les exécutifs régionaux n'ont pas jugé favorable la possibilité d'un nouveau regroupement interrégional.

Les écoles doctorales communes, seules réalisations du PRES UFECAP, doivent maintenant être démantelées. Les CA de l'UPJV et de l'URCA ont voté des avis communs demandant au ministère la création de nouvelles ED correspondantes à la nouvelle configuration.

L'Association des établissements de l'ESR picard est sur les rails, un projet a été envoyé au ministère cet automne, l'UPJV en est le chef de file, en seront membres : l'UTC (Université de technologie de Compiègne), l'ESIEE (École supérieure industrielle d'électronique et électrotechnique), l'École supérieure d'art et de design d'Amiens, l'ESCOM (École supérieure de chimie organique et minérale), l'Institut LaSalle Beauvais.

Le projet, élaboré par la présidence de l'UPJV et des groupes de travail thématiques associant les membres, a suscité peu d'enthousiasme. Il s'inscrit dans une vision étriquée de l'enseignement supérieur orientée vers la promotion de l'entreprise et de l'entrepreneuriat étudiant sans faire de la promotion sociale des jeunes un objectif vraiment structurant. La modalité de l'Association a produit un consensus : ne pas avoir de nouvel établissement chapeautant les universités. Reste que la question de la gouvernance est un point aveugle du projet, qui prévoit « une instance de concertation et de décision permettant aux différents membres de l'association [...] de se positionner sur des problématiques communes ». ●

*Fabrice Guilbaud, secrétaire adjoint de la section UPJV*

## ESPE DE CRÉTEIL

## Brouillard d'automne

Depuis la rentrée, les AG de stagiaires se succèdent : affectations ubuesques, non-paiement des salaires - et proposition de bons alimentaires ! -, évaluations en rafales, l'exaspération est telle que des stagiaires revendiquent la validation du diplôme par la seule assiduité. Les DU sont remaniés dans l'urgence, parfois pour des raisons plus économiques que pédagogiques. Tout cela a de quoi détourner du métier d'enseignant. Du côté des formateurs, le moral n'est pas meilleur. Chacun doit bricoler dans son coin, au fil de directives successives et parfois contradictoires. Ici il faudra refaire tous les emplois du temps au bout d'un mois, là les heures de suivi des stagiaires seront divisées par trois, ailleurs les commissions académiques prévues pour décembre ne se réuniront pas, sans compter l'absence de restauration dans un centre ou les fuites dans un toit... Les décisions se prennent ailleurs. L'UPEC refuse toute création de postes de formateurs, malgré la croissance forte des usagers. Vacataires et heures complémentaires, voilà son credo. Et puis l'important maintenant, c'est « la recherche excellente », alors l'expérience des formateurs de l'ESPE... ●

*Marie-Albane de Suremain, secrétaire de section*

## COMUE UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

## Défendre nos priorités face à un projet destructeur pour les universités, les personnels et les étudiants

Alors que le mode de fonctionnement de la COMUE confirme que ses instances élues se bornent à enregistrer *a posteriori* des décisions déjà mises en œuvre dans un contexte d'installation à marche forcée de l'UGA (Université Grenoble Alpes) en vue de l'ouverture de la chasse aux financements IDEX, les questions de fond demeurent.

Pour l'ensemble de la communauté, l'opacité qui prévaut dans la mise en place de « pôles de recherche » au sein de la COMUE, qui *de facto* découple enseignement et recherche et attache la recherche à une structure gouvernée par les universités et les organismes de recherche dont le CNRS, l'INRIA, et le CEA, et le flou persistant dans la répartition des compétences entre la COMUE et les établissements membres, sont source d'inquiétudes d'autant plus grandes qu'avec l'IDEX se profile une redistribution des ressources dont on craint les effets dévastateurs en interne. Pour les personnels vacataires et contractuels BIATS et enseignants, c'est déjà la douche froide des fins de contrats destinés à éviter tout « risque » de CDIisation. La rentrée universitaire 2014 s'est traduite par une dégradation des conditions d'études des étudiants, qui, comme les personnels, sont les « oubliés » de ce Meccano technocratique. Enfin, le calendrier, à proprement parler démentiel, qui à la fusion des trois universités, combine la mise en place des instances de la COMUE (élaboration de son règlement intérieur et des conventions d'association, élections), la chasse à l'IDEX, le renouvellement du contrat quinquennal et les discussions du CPER, fait peser sur l'ensemble des personnels une très forte pression, source de stress et de mal-être au travail.

Oui, il est urgent d'apporter des réponses aux questions de fond que posent les personnels : défense des prérogatives des universités, dont le lien enseignement-recherche, fonctionnement démocratique des instances, maintien des emplois et déprécarisation, amélioration des conditions de travail. Ce sont les priorités que défendent les élus SNESUP-FSU. ●

*Françoise Papa, secrétaire de la section*

## COMUE LIMOUSIN POITOU CHARENTES

## Une adoption par le CA de l'université de Poitiers sans le soutien des personnels

Depuis la loi du 22 juillet 2013, les universités étaient légalement tenues d'entrer dans un regroupement avant le 23 juillet 2014. Celui-ci pouvait prendre l'une des trois formes suivantes : la « fusion », la « COMUE » (Communauté d'universités et d'établissements) ou « l'association ». Sous la pression ministérielle, les présidents d'université, présidents de région et recteurs ont imposé un regroupement à partir des universités de Tours, Poitiers, Limoges, Orléans et La Rochelle. D'autorité, ils n'ont retenu que la COMUE comme structure juridique. Dans l'actuelle loi, la modalité « association », bien que dangereuse et très contraignante sur la régionalisation de l'enseignement supérieur, aurait au moins pu faire l'économie d'une superstructure non démocratique.

La structuration COMUE conduira à dessaisir les CA des établissements de toute décision concernant les universités. Elle a en effet été conçue à dessein par le ministère avec une gouvernance resserrée autour de personnalités nommées, dans laquelle la présence des élus sera purement symbolique. Cela a milité pour que les 7 élus SNESUP au CA de l'université de Poitiers votent contre le projet proposé, position qui fut aussi celle des élus SUD, CGT et SNPTES. Mais cela n'a pas suffi, les statuts de la COMUE ayant été approuvés à la majorité absolue des administrateurs.

Cette adoption annonce de notre point de vue une régression du service public d'enseignement et de recherche, le renoncement à l'égalité d'accès géographique et financier aux études supérieures, la fin de l'indépendance et de la diversité de la recherche. Cela ne peut que conduire à une dégradation des conditions de travail et à des suppressions d'emplois. ●

*Stéphane Vauclin, secrétaire de section*



Construction, énergie, sécurité

Administration, gestion, commerce

Communication et médiation

Electricité, automatique, informatique

Sciences industrielles, matériaux, contrôle

Chimie, biologie, procédés industriels



## IUT : état des lieux et perspectives

→ Dossier coordonné par Christine Duprat et Michelle Lauton

Créés en 1966, les IUT vont bientôt fêter leurs 50 ans. C'est l'occasion de faire le point sur les formations qu'ils développent, la situation et le devenir de leurs étudiants ainsi que les conditions de travail des enseignants-chercheurs et enseignants.

Si à l'origine l'unique vocation des IUT était de former des cadres intermédiaires à bac+ 2, ils s'inscrivent aujourd'hui dans l'ensemble des formations technologiques et professionnelles jusqu'à bac +5, développant eux-mêmes de nombreuses LP (P. Chantelot, S. Tassel, M. Lauton).

Les objectifs des IUT, le profil de leurs étudiants, se différencient de ceux des STS (S. Orange). Le type d'insertion des étudiants varie selon qu'ils sont dans une spécialité tertiaire ou secondaire (B. Ménard). Les IUT ont donné lieu à des méthodes pédagogiques particulières, parfois reprises ailleurs (S. Tralongo, P. Rousset). Leurs personnels subissent, quelles que soient leurs catégories, des retards de carrière (C. Duprat), auxquels le SNESUP-FSU entend qu'il soit remédié. Les conséquences de la politique d'austérité sont illustrées par le cas de l'IUT d'Orsay, pourtant partie prenante d'une des universités participant à la COMUE Paris-Saclay (G. Laschon).

Enfin, Guillaume Bordry, président de l'ADIUT, répond à nos questions. On trouvera aussi quelques témoignages de collègues exerçant en IUT sous l'angle des pédagogies ou sous celui des conditions de travail. Ce dossier est un élément pour ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur les filières technologiques et professionnelles.

# Les atouts des formations professionnalisantes

→ par Pierre Chantelot, membre du BN

**À l'heure du « J'aime l'entreprise » avec l'équation implicite entreprise = employeur et d'une régionalisation tirée vers les besoins immédiats des employeurs locaux, le SNESUP-FSU est très attentif à la qualité et au caractère national des formations professionnelles de l'enseignement supérieur (ES).**

Les formations professionnelles dans l'ES public sont de quatre types selon qu'elles conduisent à :

- l'exercice de métiers bien identifiés (santé, psychologie, droit, architecture, etc.) pour lesquels l'obtention du diplôme ou du titre est requise ;
- des diplômes à forte lisibilité, dont la construction et la mise en œuvre font l'objet de référentiels ou de programmes nationaux selon des processus d'habilitation formalisés : LP, DUT, masters à visée professionnelle affirmée, DEUST. Les BTS et BTSA préparés en lycée public ou privé s'apparentent à cette catégorie ;
- des diplômes d'ingénieur, dont seule la commission du titre d'ingénieur valide les attendus de la formation ;
- des diplômes d'université (DU).

## **Démocratisation, créativité, qualification et protection professionnelle !**

Si la massification de l'ES a permis aux jeunes de milieux populaires d'accéder à l'université, c'est souvent dans les filières générales avec une réussite limitée et une insertion moindre

sur le marché du travail. Elle n'a pas donné lieu à une réduction notable des inégalités et le niveau de diplôme des enfants reste corrélé à celui des parents<sup>(1)</sup>. Les formations professionnalisantes contribuent à démocratiser l'ES en offrant des voies de réussite variées à des publics diversifiés. Elles visent une issue professionnelle et ne doivent pas se borner à une sortie à bac+3, *a fortiori* à bac+2.

L'une des richesses de ces formations réside dans leur lien avec des équipes de recherche, garantes de l'actualité des connaissances transmises (qui ne reposent pas que sur l'expérience immédiate et pratique). Elles partagent souvent avec les formations académiques les mêmes enseignants. Cette mixité des équipes pédagogiques bénéficie à tous, étudiants comme acteurs de ces formations. Enfin, l'approche critique des pratiques du monde socio-économique est pour l'étudiant (futur salarié) un réel atout. Ces formations ont permis l'émergence de nouveaux champs : STAPS, sciences de l'éducation, génie (électrique, mécanique, civil, etc.) ou gestion, donnant lieu à des sections CNU situées aux frontières de plusieurs disciplines.

Alors que le secteur marchand cherche à universaliser une certification (CQP – Certificats de qualification professionnelle – ou titres à finalité professionnelle) se bornant à acter des capacités du salarié acquises par l'expérience, à un stade donné et propres à une branche professionnelle, les formations professionnalisantes dans l'ES devraient permettre aux lauréats de voir reconnue leur qualification dans les conventions collectives et les statuts des fonctions publiques.

Par-delà ces aspects, les cursus s'enrichiraient en s'ouvrant à une approche critique du productivisme allant de pair avec une nouvelle place des salariés mieux formés dans les processus de décision des contextes professionnels. Ces derniers aspirent à y tenir un rôle nouveau. Les acteurs de la formation et de la recherche sont aussi concernés. ●

(1) CEREQ, « Enseignement supérieur : les défis de la professionnalisation », *Formation Emploi*, n° 117, 2012. <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Formation-emploi/Enseignement-superieur-les-defis-de-la-professionnalisation>

## Formations professionnelles : la place de l'université...

→ par Stéphane Tassel, membre du BN

**Créatrices de diplômes, les universités comptent une part importante de formations à caractères professionnalisant et professionnel. Le nombre d'étudiants y obtenant un diplôme professionnel est particulièrement imposant.**

Chaque année, 46 900 étudiants obtiennent un DUT et près d'un tiers d'entre eux poursuit en licence professionnelle (LP). Dans le même temps, en 2012, 46 760 LP ont été délivrées et 10 313 diplômes d'ingénieur l'ont été par une

école dépendante d'une université (près de 60 % des titres délivrés dans le public). S'agissant des masters, 60 665 sont « professionnels » (50 %) et 35 % sont « indifférenciés ». Ces chiffres illustrent bien la place qu'occupent ces forma-

tions universitaires, mais aussi l'implication qu'elles induisent pour une grande partie de la communauté universitaire. Ces formations ont contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur durant les dernières décennies : IUT (1966), DESS (1974), Nouvelles Formations d'Ingénieurs (NFI, 1990), IUFM (1990), IUP (1992).

Quand aujourd'hui 80 % des embauches dans le secteur privé se font en CDD et non en CDI, l'élévation du niveau de qualification, la définition des filières et métiers d'avenir en lien avec la réponse aux besoins sociaux interrogent la revitalisation de mécanismes protecteurs pour les salariés. L'articulation emploi-formation, le regard croisé

sur les contenus de formation cadrés nationalement, compatible avec les libertés scientifiques et pédagogiques, la reconnaissance transférable de qualification et les besoins du pays rendent urgente l'ouverture de négociations associant les partenaires sociaux, les acteurs de la formation et les employeurs.

Les universitaires doivent y tenir toute leur place, qui plus est en période de réduction des budgets. Des formations (initiale, continue et tout au long de la vie) doivent pouvoir se développer en lien avec la recherche et au service des besoins sociaux, indépendamment des pressions politiques, économiques et religieuses. ●

Ces formations ont contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur durant les dernières décennies.

# De la création à nos jours, quels apports ?

→ par Michelle Lauton

**Les Instituts universitaires de technologie ont été créés en 1966 afin de pallier le manque de cadres intermédiaires faisant le pont entre conception et exécution des tâches.**

**Menacés par les réformes successives, ils ont été ardemment défendus.**

Contrairement aux idées reçues, les IUT n'accueillaient à leurs débuts que des bacs généraux, le bac technologique n'ayant été créé qu'en 1968 et le bac professionnel en 1985 ! Ils étaient censés parvenir à former le quart de la population étudiante entre leur création et 1972 et se substituer aux classes de STS. Ils avaient pour but de dispenser des formations universitaires courtes (2 ans), sanctionnées par un diplôme national (DUT), autour d'enseignements généraux, technologiques et professionnels. Ils ont mis en œuvre dès leur création des pédagogies particulières (TD à effectifs réduits, rôle primordial des TP, contrôle continu) et un haut niveau de ressources techniques. Leurs thématiques ont nécessité l'intervention de professionnels (techniciens, cadres, entrepreneurs) et des stages pour les étudiants. Leurs diplômés ont été moins touchés que d'autres par le chômage. D'importantes actions ont été menées pour la reconnaissance du DUT dans les conventions collectives. Aujourd'hui, les 113 IUT proposent un large éventail de spécialités et d'implantations (*voir*

*la carte p. 9*). Plus que d'autres cursus universitaires, ils jouent un rôle d'ascenseur social, notamment au profit de jeunes de milieux défavorisés. Faute d'une licence technologique longtemps revendiquée, les IUT ont développé des licences professionnelles (LP) depuis 1999, permettant des poursuites d'études sur place.

Plus que d'autres cursus universitaires, les IUT jouent un rôle d'ascenseur social, notamment au profit de jeunes de milieux défavorisés.

## Un cadrage national

Le DUT, comme les diplômés de santé, reste l'un des seuls à relever d'un cadrage national. Chaque spécialité a un Programme pédagogique national (PPN) défini par une Commission pédagogique nationale (CPN) où siègent professionnels, salariés, enseignants et ministère. Ce PPN est visé par la Commission consultative nationale des IUT et par le CNE-SER. Les PPN fixent les objectifs de la formation, unités d'enseignement et modules, coefficients, horaires, modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et aptitudes. Outre le travail par petits groupes, des méthodes pédagogiques particulières ont été développées : projet tutoré en lien avec les problématiques des contextes professionnels

et l'exercice de l'autonomie, Projet personnel et professionnel sur les perspectives professionnelles. Depuis 2005, la double finalité de poursuite d'études et d'insertion professionnelle a enfin été reconnue au DUT, d'où des modules originaux, avec une part de définition locale, dans les PPN.

De nombreux jeunes voulant poursuivre au-delà du bac+2 selon un parcours pas-à-pas viennent en IUT : 50 % des DUTiens de 2011 poursuivaient des études en 2013<sup>(1)</sup> (avec des variations importantes selon les spécialités : 53 % de poursuite d'études trois ans après le DUT en GEA, 55 % en GMP, contre 28 % en carrières sociales). La poursuite d'études trois ans après un DUT concerne moins les filles que les garçons, plus les bacs généraux (50 %) que les bacs technologiques (33 %) et moins les étudiants ayant préparé leur DUT en alternance (33 %).

Avec leurs finalités et leurs pratiques pédagogiques, les IUT offrent ainsi une vraie voie de réussite. Donner plus de moyens à toutes les formations pour améliorer la réussite des étudiants est une exigence du SNESUP-FSU. ●

(1) [www.iut.fr/files/fck/File/documents/enquete-nationale/enqueteDUT2011\\_Octobre2014.pdf](http://www.iut.fr/files/fck/File/documents/enquete-nationale/enqueteDUT2011_Octobre2014.pdf)

## IUT, BTS : un choix efficace

Entretien avec Sophie Orange

**Pour Sophie Orange, maître de conférences en sociologie à l'université de Nantes, qui a travaillé sur les formations courtes post-bac (voir mensuel n° 628), les IUT occupent une place intermédiaire dans l'enseignement supérieur.**

*Les IUT occupent une place singulière dans le paysage post-bac. En quoi se distinguent-ils des BTS, DEUST, etc. ?*

Les IUT occupent une position intermédiaire au sein de l'enseignement supérieur. Ils se rapprochent des BTS par la durée de leur formation (2 ans), par le caractère professionnalisant de leurs cursus, et par la sélectivité à l'entrée. En revanche, leur public est plus doté en ressources scolaires (davantage de bacheliers généraux, davantage d'élèves parvenus sans redoublement au baccalauréat) et en ressources sociales (davantage d'enfants de cadres moyens et supérieurs) que celui des BTS.

*Des seuils d'étudiants ont été imposés pour l'accueil des bacheliers technologiques en IUT et professionnels en BTS. Est-ce une bonne solution pour les faire réussir ? Quelles alternatives pour leur accès aux études ?*

L'aiguillage de certains profils de bacheliers vers des formations privilégiées ne règle pas la question de la réussite dans l'enseignement supé-

rieur. Par exemple, les bacheliers professionnels sont nombreux à échouer en BTS (environ 50 %). Une politique des quotas aura plutôt pour effet d'homogénéiser les profils des étudiants au sein des différentes formations du supérieur. Le risque étant de figer et de renforcer les orientations prises dans l'enseignement secondaire, et de segmenter encore davantage l'enseignement supérieur.

Beaucoup d'étudiants d'IUT ont d'emblée des perspectives de poursuite d'études. Comment expliquer leur choix ? La voie technologique, longtemps dépréciée, est-elle de ce fait validée ?

Le choix de l'IUT procède souvent d'une volonté de se donner un palier de décompression. Cela rassure les étudiants de savoir qu'ils auront un diplôme au bout de deux ans. La voie technologique constitue ainsi souvent un moyen pour les étudiants de répondre à l'injonction au projet professionnel, de plus en plus pressante. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils rejettent les cursus longs et plus académiques. ●

**Propos recueillis par Michelle Lauton**

# Devenir des étudiants d'IUT

→ par Boris Ménard, chargé d'études au Département entrées et évolutions dans la vie active (DEEVA) du Céreq

**Selon la dernière enquête « Génération » du Céreq, menée en 2013 auprès des jeunes sortis du système éducatif en 2010, 10 000 jeunes sont entrés sur le marché du travail avec comme plus haut diplôme un DUT.**

Ces jeunes représentent 3 % de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur en 2010. La généralisation de la poursuite d'études après l'obtention du DUT au cours des années 2000 explique en partie cette faible proportion. Selon l'enquête sur le devenir des diplômés de DUT 2010 menée par la DGESIP et l'ADIUT, le taux de poursuite d'études immédiate après l'obtention du diplôme en 2010 s'établit à 81 %, dont 33 % en licence professionnelle pour les détenteurs de DUT secondaires et 28 % pour les DUT tertiaires (DGESIP-ADIUT, 2013)<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, 5 % des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur de la génération 2010 proviennent d'un IUT. Les sorties au niveau du DUT (avec ou sans diplôme) se concentrent essentiellement dans les spécialités tertiaires (80 % pour les non-diplômés et 66 % pour les diplômés). La part des bacheliers professionnels y est deux fois plus importante parmi les sortants sans diplôme que pour leurs homologues diplômés. Malgré les mesures mises en place par les

IUT pour professionnaliser leur public (près de 90 % de bénéficiaires parmi les diplômés sortis en 2010), la crise n'a pas épargné l'insertion des DUT. Ce constat vaut principalement pour les spécialités tertiaires où plus d'un diplômé sur cinq est au chômage (22 %) trois années après la sortie du système éducatif, contre moins d'un diplômé sur dix d'une spécialité secondaire (9 %). En outre, les diplômés d'un DUT secondaire bénéficient de conditions dans l'emploi relativement plus favorables (78 % d'emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire, + 125 euros nets mensuels, etc.). À la lecture comparée de leur taux de chômage, les diplômés de DUT tertiaires de la génération 2010 peinent à se distinguer de leurs homologues non diplômés. Néanmoins, le taux d'emploi leur est favorable (+ 10 points), de même que les principaux indicateurs d'insertion à la date de l'enquête (stabilité de l'emploi, niveau de l'emploi occupé et rémunération), les non-diplômés se caractérisant par une propension à la reprise d'études plus importante au cours des trois premières années

## POUR EN SAVOIR PLUS :

**Le Céreq, établissement public (tutelles : MENESR et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social) expert de la formation et de l'emploi, produit des statistiques et des études. Il collabore à de nombreux travaux aux côtés des acteurs de l'éducation et de l'emploi afin d'éclairer les politiques dans ces domaines. Il est présent au sein des instances consultatives des IUT : Commission consultative nationale (CCN-IUT), Commissions pédagogiques nationales (CPN). Chaque représentant y apporte l'expertise du Céreq autour de la relation formation-emploi : analyses sectorielles, impact sur l'activité professionnelle des évolutions technologiques, organisationnelles et sociétales, insertion des jeunes, offre de formations, etc.**

Plus d'informations sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

de vie active (54 % contre 41 % des DUT tertiaires, 31 % pour les DUT secondaires). ●

(1) Source : enquête 2013 DGESIP/ADIUT sur le devenir des diplômés de DUT 2010.

SPÉCIALITÉS	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	SPÉCIALITÉS	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (expérimentation arrêtée)	19	Réseaux et télécommunications	2 807
Chimie	3 422	Science et génie des matériaux	1 013
Génie biologique	6 562	<b>Total du secteur de la production</b>	<b>47 829</b>
Génie chimique – Génie des procédés	1 113	Carrières juridiques	2 442
Génie civil – Construction durable	5 047	Carrières sociales	3 340
Génie électrique et informatique industrielle	7 814	Gestion des entreprises et des administrations	20 076
Génie industriel et maintenance	1 980	Gestion administrative et commerciale des organisations	2 148
Génie mécanique et productique	7 137	Gestion, logistique et transport	2 705
Génie thermique et énergie	2 187	Information – Communication	3 812
Hygiène, sécurité et environnement	1 863	Informatique	8 881
Mesures physiques	4 548	Métiers du multimédia et de l'Internet	3 527
Packaging, emballage et conditionnement	274	Statistiques et informatique décisionnelle	1 108
Qualité, logistique industrielle et organisation	2 043	Techniques de commercialisation	19 912
		<b>Total du secteur des services</b>	<b>67 951</b>
	<b>Ensemble</b>		<b>115 780</b>

## Le Projet personnel et professionnel en IUT

→ par Stéphanie Tralongo, maître de conférences en sociologie, membre du centre Max Weber et du pôle RTI de l'IUT Lumière

**Mis en place en 2005 dans le cadre de la réforme LMD, le Projet personnel et professionnel vise à faire de l'orientation une démarche volontaire et réfléchie de la part de l'étudiant.**

Le Projet personnel et professionnel est un module qui apparaît de façon officielle et généralisée dans tous les programmes pédagogiques nationaux des DUT en 2005<sup>(1)</sup>. Cette arrivée massive fait suite à

une série d'expérimentations pédagogiques menées au sein de différents IUT et relayées par leur directeur, et s'explique par la volonté d'inscrire le DUT dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur (réforme LMD).

Les origines historiques et théoriques de ce dispositif relèvent de l'approche éducative en orientation, dont la proposition principale vise à faire de l'orientation une démarche à s'approprier par le jeune. À partir de 2005, les

étudiants en IUT travaillent ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets d'orientation, de formation, et de professionnalisation.

Dès 2010 se constitue au sein des IUT un « réseau national » des animateurs de ce module réunissant des enseignants et enseignants-chercheurs de disciplines différentes. Ils

échantonnent annuellement sur les spécificités de ce module (s'agit-il d'enseigner ou d'animer ?), sur les outils pédagogiques les plus appropriés (comment « accompagner » l'étudiant ? Faut-il l'évaluer ?), sur les orientations futures à lui donner (quelle place pour ce module dans les programmes ? Quels liens avec les autres modules ?), ainsi que sur les appropriations

qui peuvent en être faites par tous (les collègues comme les étudiants). ●

(1) Les éléments exposés sont issus d'une dizaine d'années d'investigations menées sur le module de « Projet personnel et professionnel ». Pour de plus amples développements, voir par exemple M. Lê Hung, S. Tralongo, *Le Projet personnel et professionnel de l'étudiant : l'exemple des IUT, ADIUT, Espr'IUT et IUTenligne*, 2012.

# L'alternance pour choisir et former autrement, l'exemple de l'IUT Lumière

→ par Paul Rousset, ex-directeur de l'IUT Lumière<sup>(1)</sup>

**La création de l'IUT Lumière repose sur la volonté de mettre en place un « IUT entièrement pensé autour du "choix de l'alternance" », afin de former des publics possédant des qualités différentes que celles valorisées par les critères académiques.**

L'IUT Lumière a été créé à Bron en 1992 avec l'ambition d'utiliser l'extension (décidée en 1987) de l'apprentissage à tous les niveaux d'enseignement (et le financement d'études qu'il permet), pour décaler les critères de sélection, donner une priorité aux réorientations et valoriser des qualités appréciées en situation de travail mais négligées par l'évaluation académique.

Cela supposait préparation et accompagnement : processus de sélection posant l'étudiant comme acteur de celle-ci, 1<sup>re</sup> année sous statut étudiant avec stage d'essai mutuel dans des entreprises prêtes à proposer un contrat de treize mois la deuxième année, création de groupes de Projet personnel et professionnel dès l'entrée à l'IUT et accompagnement de la recherche de contrats. L'utilisation des fonds de l'alternance contribua à créer des conditions de travail et d'encadrement adaptées au projet : équipements divers, obligation pour chaque enseignant de suivre au moins un étudiant en entreprise et



L'alternance, l'autre voie.

reconnaissance de ce moment de formation dans son service, prise en charge des frais de déplacement, décharges de services pour les responsables transversaux ou de département, recrutement de personnels sur fonds propres et obtention de postes de titulaires gagés. Il en a résulté : des taux d'admission des bac pro et technologiques n'ayant eu aucun besoin de quotas pour s'imposer (40 % des admis en 2014 alors qu'ils n'étaient que

25 % des candidats), la meilleure des valeurs ajoutées mesurées par le ministère dans son étude sur les réussites au DUT en deux ans, des taux d'insertion supérieurs à la moyenne des IUT et des carrières souvent remarquables. ●

(1) Pour en savoir plus, voir [www.snesup.fr/Votre-metier?aid=7147&ptid=10&cid=3691](http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=7147&ptid=10&cid=3691).

## ÉCHO DES IUT

# D'un site délocalisé à l'université-mère

→ par Paul-Louis Fabre, professeur de chimie (32<sup>e</sup> section CNU), université Toulouse 3 Paul Sabatier - IUT A

Dans les domaines où la recherche est moins goumande en locaux et matériel, on peut exercer son métier de chercheur avec moins de contraintes. En revanche, en chimie par exemple, un laboratoire et du matériel scientifique sont nécessaires, ce qui accroît les difficultés de recherche, surtout en site délocalisé.

Nommé dans un site délocalisé trop éloigné des laboratoires universitaires, ma première charge a été de monter un laboratoire. Le soutien des politiques a été fort apprécié tandis que l'université de tutelle est restée spec-

tratrice. Il a fallu dix ans pour que ce laboratoire puisse être considéré comme labo universitaire. Il en ressort un certain découragement et l'envie pressante de retrouver les conditions plus favorables de l'université centrale. À la faveur d'une mobilité dans un département d'IUT sur le site de l'université mère, la recherche devient plus facile. En revanche, les contraintes administratives (côté département ou recherche) brident considérablement l'investissement ou le temps que l'on peut y consacrer.

Quelques clichés entendus : recherche en

IUT = recherche technologique en direction des TPE et PME ; les lycées à fort potentiel technologique ont plus de moyens que les départements d'IUT et maillent plus le territoire ; enseignant en IUT = enseignant au niveau L, dévalorisant ; chercheur en IUT = sous-chercheur par manque de temps et d'insertion dans les laboratoires dits d'excellence. Conclusion : la fracture entre enseignants-chercheurs est déjà en marche avec les pôles d'excellence. Qui sera enseignant-chercheur de haut niveau ou de niveau régional ? *Quid* en IUT ? ●

# Enseignants-chercheurs et enseignants des IUT : discrimination !

→ par Christine Duprat,  
membre de la commission administrative nationale

**Quel que soit leur statut, malgré les responsabilités assumées, les enseignants-chercheurs et enseignants des IUT ont des retards de carrière.**

Qui enseigne dans les IUT ? Comme partout dans l'université : des enseignants-chercheurs (les EC, PR et MCF), des enseignants (PRAG, PRCE, PLP ou ENSAM) alias « enseignants de statut second degré » ou « Autres » (Cf. Rapports RESR<sup>(1)</sup>). Mais aussi des ATER et des contractuels doctoraux, des PAST et vacataires professionnels. Pour les secteurs Droit, Sciences et Lettres, au vu des seuls titulaires (PR, MCF et « Autres »), 16 % de l'ensemble « universités, INP et universités de technologie (UT) » enseignent en IUT. Alors que le Droit représente 17 % dans les universités, les Lettres 40 % et les Sciences 43 %, ces proportions sont respectivement de 21 %, 18 % et 61 % dans les IUT. Cela est dû à la nature des spécialités de DUT, avec environ 420 départements côté secondaire et 260 côté tertiaire. La place du Droit est prégnante côté tertiaire mais pas seulement (les PPN incluent le juridique, en droit du travail notamment).

## Une répartition peu avantageuse

La répartition EC/enseignants est singulière avec respectivement 58 % et 42 % dans les IUT, 85 % et 15 % dans les universités, INP et UT, 77 % et 23 % dans les écoles d'ingénieurs. L'histoire des IUT, créés en 1966, peut l'expliquer. Intervenait des enseignants-chercheurs issus des facultés et des enseignants détachés du second degré, notamment dans des secteurs techniques où la recherche n'existait pas.

Alors que le Droit représente 17 % dans les universités, les Lettres 40 % et les Sciences 43 %, ces proportions sont respectivement de 21 %, 18 % et 61 % dans les IUT.



Carrières : demandez l'ascenseur !

© Col Hawkinsworth / Flickr

Le rapport PR/MCF est insolite. Si, parmi les EC, la proportion des PR est de l'ordre de 33 % en universités et écoles d'ingénieurs,

elle tombe à 18 % en IUT !

Les retards de carrière sont flagrants !

Les difficultés pour accomplir la mission de recherche sont nombreuses : sous-encadrement, éloignement géographique, appartenance à une université où sa discipline n'existe pas, voire parfois décalage entre thématique de recherche et contenus pédagogiques. Il

y a aussi le mode d'activités d'enseignement, le fonctionnement en équipe pédagogique, les responsabilités partagées dans les départements et l'IUT : tout cela est

nécessaire à la réussite des étudiants mais chronophage. Une étude plus approfondie par section du CNU s'impose pour analyser et trouver des solutions à ce qui ressemble à une discrimination !

Quant aux enseignants de statut second degré, les universités en incluent 8 % en Droit, 28 % en Lettres et 3 % en Sciences. En IUT, il y en a respectivement 48 %, 59 % et 36 %. Sachant que les obligations de service des enseignants de second degré (384 heures) les conduisent à prendre en charge plus d'activités pédagogiques pour un coût moindre. De plus, dans certaines disciplines (cf. pour « non-spécialistes ») est souvent niée la nécessité du lien avec la recherche.

Si l'on compare la carrière des PRAG en université avec celle de ceux en STS et CPGE, les ratios de promotions « Grand choix »/Promouvables sont respectivement de 30 %, 35 % et 57 % ! Même tendance pour les PRCE. Pourtant, nombre d'entre eux se sont investis en prenant des responsabilités pédagogiques ou administratives dans leurs départements ou en faisant de la recherche.

Rien ne peut justifier de tels écarts de carrière au vu de ce que réalisent les personnels des IUT ! Le SNESUP-FSU intervient pour une amélioration des carrières et des conditions de travail de tous les personnels. ●

(1) RERS 2014 et 2013 : « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche ».

## ÉCHO DES IUT

### En TC à Caen → par Franck Laorden, PRAG

Les tâches sont variées, avec l'encadrement des stages et des projets tutorés (particulièrement importants dans les formations commerciales). Le sous-encadrement est chronique et génère des tensions dans les équipes. La fonction de chef de département est peu attractive : à Caen, il y a trois administrateurs provisoires sur douze départements. La pression est forte dans un contexte de réduction des moyens budgétaires. De nombreux collègues en difficulté (risques psychosociaux, problèmes de harcèlement) se tournent vers le syndicat pour demander assistance. Il est urgent de donner à nouveau des moyens décents, financiers et humains, pour assurer le service public d'ESR. ●

## TÉMOIGNAGE

**Gaëlle Crenn**, MCF en sciences de l'information et de la communication à l'IUT Nancy-Charlemagne

Gaëlle s'intéresse aux transformations des institutions muséales, au fonctionnement des expositions et à leur appropriation par les publics. Une partie de ses enseignements est en lien avec son domaine de spécialité, mais « une autre partie, relative à l'initiation aux techniques de communication, serait mieux assurée par des praticiens ».

Par ailleurs, Gaëlle note un « accroissement important des charges en IUT, du fait du manque de personnels BIATSS comme enseignants, ce qui morcèle le temps de travail et rend difficile le développement d'activités de recherche ».

Nicolas Grégori

# Entretien avec Guillaume Bordry, président de l'ADIUT

**Maître de conférences en langue et littérature françaises à l'université Paris-Descartes, Guillaume Bordry, président de l'Assemblée des directeurs d'IUT, dirige l'IUT Paris-Descartes depuis janvier 2011.**

## *Quelle est votre analyse des dernières réformes à l'université et de leurs impacts sur les IUT ?*

Passé le barnum des assises de l'ESR, la loi Fioraso s'est révélée dans l'exacte continuité de la loi Pécresse. La focalisation sur les IUT et sur les quotas de bacheliers technologiques a été un outil d'enfumage qui a détourné l'attention des vrais enjeux : renforcement de l'autonomie des établissements, structuration en quelques grands ensembles universitaires, désengagement de l'État et mise en marché de l'enseignement supérieur. Deux conséquences pour les IUT : d'abord, l'enseignement supérieur, voué à se recentrer sur les grandes villes, ne jouera plus son rôle d'outil d'aménagement du territoire. Or, les IUT sont, pour beaucoup, implantés dans des villes moyennes. Il y aura dans ces villes des sortes de collèges d'enseignement supérieur, avec des cycles L à la carte, avec un peu de tout et beaucoup de rien, sur le modèle des épiceries de village. Or, les IUT proposent un même diplôme de l'enseignement supérieur partout sur le territoire. Ensuite, et on rejoint ici les

quotas, les lois successives s'intéressent davantage à la gestion des flux qu'à la formation et à la professionnalisation.

## *Quel est le rôle des IUT pour atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de licence ?*

Diplômer ne sera jamais une fin en soi pour les IUT. Leur rôle est, toujours, la réussite des étudiants par la professionnalisation, grâce au DUT et à la LP (licence professionnelle) pour les bacheliers généraux et technologiques : s'ils participent à cet objectif, c'est avec l'idée que les étudiants puissent s'insérer rapidement à la fin de leurs études, quelle qu'en soit la durée.

Un décret « Contrat d'objectifs et de moyens » sur l'affectation des moyens entre universités et IUT est paru en juillet 2014. Qu'en est-il ? Ce décret est un outil de régulation des relations entre les universités et les IUT, qui permettra de régler un certain nombre de problèmes par une logique pluriannuelle et une articulation entre la mission de l'IUT et celle

de l'université. Si les acteurs s'en emparent intelligemment, cela marchera. La question des moyens posera problème à plusieurs endroits et si des difficultés s'installent, il faudra une régulation, qui pourra passer par les recteurs ou le ministère. C'est un peu tôt pour constater un échec car on ne peut régler plusieurs années de relations parfois conflictuelles en trois mois.

## *Le SNESUP-FSU s'est exprimé contre le système d'accréditation. Les IUT s'appuient sur des Programmes pédagogiques nationaux. Cette situation conduit-elle à des incompatibilités ?*

Il y a un vrai risque de fragilisation des IUT et des LP qu'ils portent lorsque les spécialités sont éloignées de celles de leur université de rattachement. Ensuite, certaines universités auront-elles intérêt à présenter l'offre de formation de leurs IUT comme « insoutenable » ? Les mois qui viennent vont être essentiels sur ce sujet. ●

*Propos recueillis par Christine Duprat*

## ÉCHO DES IUT

# Dans un département Statistique et informatique décisionnelle

→ par Guillaume Bordry, MCF en langue et littérature françaises, spécialiste de littérature et musique au XIX<sup>e</sup> siècle

La pluridisciplinarité est une chance pour l'université, pour ceux qui y enseignent et y cherchent mais aussi pour ceux qui y étudient. Et les liens entre la statistique et le littéraire sont plus évidents qu'on l'imagine. En rhétorique, la notion de preuve est essentielle, et notre société n'admet pas d'autre preuve que statistique.

Or, il est très facile de travestir la réalité par le chiffre. C'est un plaisir de travailler avec les étudiants sur ces manipulations sournoises que permet l'usage de la statistique. La politique par indicateurs, objectifs chiffrés et quotas offre un terrain d'investigation sans limite. ●

# L'austérité à Orsay aussi

→ par Gilles Laschon, enseignant à l'IUT d'Orsay

L'université Paris-Sud panique : son fonds de roulement n'est qu'à quelques jours de fonctionnement. Baisse des crédits pour les composantes, gels et redéploiements de postes sont l'unique credo de son équipe présidentielle pour échapper à la faillite et financer les coûts induits par le projet Paris-Saclay. L'IUT d'Orsay est pointé du doigt. Créé au début des années 1970, il a bénéficié de l'engouement national des industriels et des pouvoirs publics pour des formations riches en travaux pratiques nécessitant équipement

et fort encadrement humain. Dix-sept postes équivalents temps enseignants-chercheurs (ETE) lui sont réclamés par le conseil d'administration de l'université, soit 9 % des ETE mis au concours chaque année. Le budget 2015 s'annonce calamiteux avec une perspective d'investissement quasi nulle. Les ressources propres seront englouties par le fonctionnement incompressible et la maintenance des bâtiments vieillissants. Opposer IUT et UFR dans une course à l'austérité joue contre l'université. Les IUT, recon-

nus par le monde professionnel, sont un atout pour les parcours technologiques que peut concevoir l'université. Cela demande des moyens, tout comme mener 50 % d'une classe d'âge au niveau licence. L'État se défait en organisant la mise en concurrence entre établissements et entre leurs composantes. Au SNESUP de favoriser les convergences entre personnels, directeurs d'IUT et présidents d'université pour exiger que la société investisse à la hauteur des ambitions qu'elle fixe pour l'avenir de ses jeunes. ●

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTÉRIEL

# Bilan d'un mandat

→ par Michel Carpentier, élu du CHSCTM du SNESUP, et Chantal Chantoiseau, secrétaire académique du SNICS-FSU

Manque de considération, réponses dilatoires, le ministère se montre plus que frileux quand il s'agit de faire respecter la réglementation, remettant en cause l'existence même d'une politique nationale de santé et de sécurité au travail.

Le mandat qui s'achève est le premier depuis l'élargissement des compétences des anciens CHS aux conditions de travail. Avec un investissement de plusieurs centaines d'heures, le ministère a refusé d'accorder toute décharge en attendant la promulgation sans cesse repoussée d'un arrêté du ministère de la Fonction publique (paru le 27 octobre). Ni Mme Péresse ni Mme Fioraso n'ont daigné paraître au CHSCT ministériel. Elles en ont délégué la présidence à des personnes sans pouvoir décisionnaire, marquant leur manque de considération aux demandes et propositions des représentants des personnels. Cette situation a conduit l'ensemble de la représentation syndicale à boycotter la séance du 13 juin dernier.

Le ministère invoque sans cesse l'autonomie des établissements pour refuser systématiquement d'engager toute démarche contraignante vis-à-vis de ceux qui ne respectent pas la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ou qui entravent le fonctionnement de leur CHSCT. Son action se limite à « accompagner » les chefs d'établissement, à leur « fournir des outils », et il se refuse même à leur adresser des recommandations qui contiendraient des « formulations trop contraignantes ». Nos demandes répétées de voir intégrer un volet SST dans les contrats de site ou d'établissement se sont heurtées au refus de la DGESIP.

Pourtant, la FSU a su mener une action combative tout en fédérant l'unité syndicale (FSU, CGT, UNSA, SGEN-CFDT). Nous avons ainsi été à l'origine de la relance du plan amiante et de la quasi-totalité des avis, tous votés à l'unanimité : demande de moyens pour les CHSCT, maintien des CHSCT existants lors des regroupements d'établissements, soutien à l'inspection santé

et sécurité au travail (demande d'un effectif de douze inspecteurs au lieu de neuf actuellement), application de l'accord sur la prévention des risques psychosociaux.

Malgré son obstruction, nous avons régulièrement confronté le ministère aux situations locales qui nous ont été signalées. Grâce à un travail de préparation intensif en bataillant presque sur chaque mot, nous sommes parvenus à faire évoluer les formulations lénifiantes de la version originale des rapports annuels de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche, vers des commentaires correspondant mieux à la réalité constatée. Malgré l'échec sur le volet contractuel, nous avons pu infléchir les orientations stratégiques annuelles dans un sens plus directif et mieux en rapport avec les nécessités relevées sur le terrain. Depuis le début de ce mandat, nous avons rappelé les compétences et pouvoirs des CHSCT : obligation de les respecter, augmentation des moyens donnés à la médecine de prévention pour

Le ministère invoque sans cesse l'autonomie des établissements pour justifier son refus d'engager toute démarche contraignante vis-à-vis de ceux qui entravent le fonctionnement de leur CHSCT.

accomplir l'ensemble de ses missions, prévention des risques psychosociaux, en particulier dans le contexte des restructurations, réorganisations de services, procédures d'évaluation, indicateurs de performance, regroupements d'établissements...

Les regroupements en cours, conjugués à l'autonomie des établissements et à l'inertie du ministère, font peser la menace d'un affaiblissement du réseau actuel des CHSCT d'établissement et remettent en question l'existence même d'une politique nationale de santé et sécurité au travail. Nul doute que ce seront là des préoccupations centrales pour la représentation FSU au cours du prochain mandat. ●

## ARRÊTS MALADIE

# Renforcement des exigences sur les justificatifs

→ par Philippe Aubry, responsable situation des personnels et affaires personnelles

La révision récente de la législation en matière d'arrêts maladie chez les agents de la fonction publique introduit de nouvelles contraintes, avec sanctions salariales en cas de manquement à ces obligations.

Le décret n° 2014-1133 du 13 octobre renforce le contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires annoncé à l'automne 2013 au moment de la suppression du jour de

carence. Le projet de loi de finances 2014 soulignait l'objectif « d'augmenter le potentiel de travail des employeurs publics et indirectement de ne pas effectuer certains

recrutements » ! Rappelons qu'une étude du ministère du Travail publiée à cette époque montrait que les comportements sur 2011 en matière d'arrêt de travail pour raison de santé ne sont pas différents entre fonctionnaires et salariés en CDI.

Dorénavant, pour bénéficier d'un congé maladie, l'agent doit transmettre à son administration dans un délai de quarante-huit heures un avis d'interruption de travail indiquant la durée probable de l'incapacité de travail. En cas de manquement à cette exigence, il sera informé de la réduction de rémunération à laquelle il s'expose en cas de récurrence dans les vingt-quatre mois suivants. Dans cette

hypothèse, le montant de la rémunération sera réduit de moitié pour la période comprise entre la date d'établissement de l'avis d'interruption de travail et la date de son envoi, excepté dans les cas d'hospitalisation ou d'impossibilité de transmettre cet avis en temps utile, à justifier dans les huit jours.

Chacun sera attentif à prévenir son service gestionnaire dans les délais s'il souhaite éviter tout problème et risque de pénalité financière. Pour que les heures de remplacement ou de rattrapage soient ajoutées dans le tableau de service conformément à la circulaire sur les congés du 30 avril 2012, il faut aussi contacter l'UFR. ●





# Économies en vue sur le dos des doctorants contractuels et des ATER

→ par Jacques Guyot, membre du secteur situation des personnels

Le rapport de l'IGAENR sur le statut d'ATER contient des choses intéressantes mais la logique d'économies budgétaires dont il est empreint fait peser de lourdes menaces pour les jeunes chercheurs.

Conformément à l'article 83 de la loi ESR du 22 juillet 2013, l'IGAENR avait mission de réaliser, dans les six mois, une étude sur l'évolution du statut d'ATER. Il est significatif que le projet remis en février ait dû être repensé à la suite des remarques de la DGRH, « *les recommandations initialement formulées par la mission n'étant pas soutenables financièrement* », aux termes mêmes du rapport publié en septembre. Nous en avons fait un résumé, disponible sur le site du SNESUP<sup>(1)</sup>. Quelques points saillants en sont extraits ci-dessous, suivis d'une brève analyse.

## CONSTATS DU RAPPORT

Initialement, le statut d'ATER se fixait deux objectifs, d'une part aider les doctorants à terminer une thèse, d'autre part aider les docteurs à préparer le concours de recrutement comme maître de conférences. Longtemps indispensables comme appoint d'enseignants, les ATER sont de plus en plus remplacés par les titulaires de contrat doctoral, les post-doc, les vacataires, les contractuels enseignants...

Le turnover est très important : 83 % des contrats d'ATER sont des premiers contrats. Être recruté comme ATER devient de plus en plus difficile (environ 20 candidats par poste). L'usage principal des contrats d'ATER dépend du domaine disciplinaire : ils pallient le sous-encadrement dans les UFR de droit-économie-gestion, l'insuffisance de contrats doctoraux en LSHS, tandis qu'en sciences ils permettent de terminer une thèse. Il en résulte des répartitions de l'effectif entre catégories d'ATER très inégales :

Disciplines	Docteurs	Doctorants	Autres
Droit-économie-gestion	81 %	8 %	11 %
LSHS	14 %	47 %	38 % <sup>(2)</sup>
Science et technologie	28 %	58 %	14 %

Le service d'enseignement d'un ATER est inconciliable avec l'achèvement d'une thèse. Le contrat s'avère moins intéressant que les contrats doctoraux ou post-doctoraux. En témoignent les rémunérations mensuelles brutes suivantes :

- 1 684,93 € pour un doctorant contractuel ;
- 2 024,70 € s'il assure une mission de 64 heures d'enseignement ;
- 2 118,71 € pour un ATER avec 192 heures d'enseignement ;
- 1 510,41 € pour un ATER avec 96 heures d'enseignement.

Les ATER à temps partiel disparaissent du fait d'un coût chargé pour l'établissement de 2 137,61 €, contre 3 083,66 € pour un ATER à temps plein.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, la proportion des ATER recrutés MCF diminue, passant de 9,5 % en 2003 à 6,1 % en 2011. Ils représentent 24,4 % des MCF recrutés, surtout des post-doctorants. Les enseignants de statut second degré voient dans le statut d'ATER une chance de réaliser leurs travaux de recherche malgré une perte de salaire.

## PROPOSITIONS DU RAPPORT

- Pour le statut d'ATER doctorant, deux solutions envisagées :
  1. le supprimer et modifier le statut de doctorant contractuel, afin d'une part, d'aménager le régime des activités complémentaires, d'autre part d'ouvrir plus largement la possibilité de prolongation d'une année ;
  2. l'aménager en ramenant la charge d'enseignement à 64 heures. Dans tous les cas, la référence de 64 heures de TD deviendrait un maximum et les heures d'enseignement seraient rémunérées au tarif des heures complémentaires, ouvrant la possibilité de redéploiements puisque l'heure d'enseignement d'un doctorant contractuel est rémunérée 1,5 fois celle du TD de vacataire.
- Pour les docteurs, un concept de post-doctorat se déclinerait :
  - soit sous la forme de contrats de recherche, avec possibilité de vacations d'enseignement ;



© stevepb/pxabay

Le service d'enseignement d'un ATER est inconciliable avec l'achèvement d'une thèse.

- soit sous la forme de contrats d'enseignement, ce qui n'empêcherait pas la poursuite de travaux de recherche, selon des modalités à définir pour l'accueil dans un laboratoire ;
  - soit sous la forme de contrats de nature plus administrative, sur des missions de valorisation de la recherche au sens large, avec possibilité de vacations ou de recherche.
- Les établissements seraient libres de fixer le niveau des rémunérations, comme aujourd'hui pour les post-doctorants recrutés dans le cadre de projets de recherche. Mais il faudrait veiller à ce que la rémunération de ces contrats tienne compte des possibilités de reclassement offertes dans les corps de MCF.

## BRÈVE ANALYSE

Lors des auditions de la mission, le SNESUP a rappelé les défauts du statut d'ATER (lourd service d'enseignement, rémunération peu intéressante, non-application de TP=TD...) pour faire valoir le besoin d'une amélioration de la situation des jeunes chercheurs et de dispositions plus protectrices : statut de fonctionnaire stagiaire, souci d'une formation initiale à l'ESR, recrutement au plus près du doctorat, reconnaissance du diplôme dans les rémunérations.

Si la partie présentant les données et les positions de divers acteurs fait utilement apparaître certaines de ces préoccupations, les conclusions tirées sont dénatées par le prisme d'une vision comptable omniprésente. Après le refrain des contraintes budgétaires et un couplet sur les bienfaits d'une gestion globale RH de la population doctorale par les universités, le rapport aboutit à des propositions qui vont dans le sens d'une déreglementation, d'un abaissement de la rémunération des doctorants et post-doctorants, d'un recrutement qui s'éloigne de la thèse, conformément à l'« *allongement des CDD (2 ans renouvelable 1 an) tout en restant en deçà du seuil qui donne accès à un CDI* » prôné par les universités interrogées. Elles sont diamétralement opposées à la protection statutaire réclamée par le SNESUP intégrant une réduction des services d'enseignement qui ne dégrade pas les conditions de vie des doctorants et jeunes docteurs. ●

(1) <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=7146&ptid=10&cid=3712>  
 (2) Enseignants du second degré notamment.

MISSIONS DE L'UNIVERSITÉ

# De quelle professionnalisation parle-t-on ?

→ par Thierry Astruc, coresponsable du collectif FDE

Le dossier de septembre (n° 627) sur les missions de l'Université abordait la problématique de la « professionnalisation ». Il convient ici de revenir sur les nombreux aspects que recouvre ce mot, les trois principaux étant : formation professionnelle, projet professionnel et insertion professionnelle.

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Celle-ci est depuis longtemps une des missions de l'Université. Les collègues dans les IUT ou dans les écoles d'ingénieurs ne le démentiront pas. On pourrait encore citer les DEUST en sciences économiques et gestion, ou encore les masters dits « professionnels » (les anciens DESS pré-LMD). Au moment de l'habilitation des diplômes, un des critères regardés par le département des habilitations et accréditations concerne la multiplicité des débouchés (professionnels, continuation d'études) pour éviter les effets d'entonnoir ou d'impasse.

**LE PROJET PROFESSIONNEL**

Demandé aux étudiants dès la première année à l'université, il est censé éviter des situations où les étudiants parvenus au niveau master ne savent toujours pas ce qu'ils veulent faire. Combien d'étudiants à l'IUFM ont découvert en cours d'année qu'ils s'étaient trompés (sur la réalité du métier). Le SNESUP défend d'ailleurs les modules de pré-professionnalisation en licence.

**L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Celle-ci pose en revanche d'autres problèmes. Autant il apparaît important pour les collègues d'évaluer régulièrement leur propre formation et notam-



© Bamion 1964 / Flickr

La multiplicité des débouchés est l'un des critères pris en compte pour les habilitations et les accréditations.

ment l'adéquation avec le milieu professionnel visé pour les formations débouchant sur une entrée dans le monde du travail, et à ce titre les taux d'insertion professionnelle peuvent donner des informations précieuses, autant il n'est pas acceptable d'utiliser ces critères pour évaluer les formations et, de ce fait, créer une concurrence et organiser une pression sur les équipes pédagogiques. Ce critère d'insertion profes-

sionnelle<sup>(1)</sup> prime désormais souvent sur les objectifs des formations dans les prises de décisions (habilitation, constitution des équipes pédagogiques, volume horaire, etc.). C'est ce dernier point et l'inscription en bonne place de l'insertion professionnelle dans les missions de l'Université qui ont changé, de manière très négative, la politique de gestion des universités, en parlant d'efficacité accrue et de rentabilité.

**LE CAS PARTICULIER DE LA FDE**

Engagé dans la formation des enseignants depuis 1997, jamais, ni durant la période hors université dans les IUFM jusqu'en 2008, ni depuis leur intégration dans les universités, je n'ai eu l'impression de faire partie d'une institution élitiste. Pour tout dire, j'avais même l'impression que les efforts des collègues engagés dans la formation des enseignants allaient dans le sens de la démocratisation. ●

(1) Voir l'article page 11, mensuel n° 627.



© SCD Provence

Essentiel, le projet professionnel permet aux étudiants de se conforter dans leur choix.

# Disparition de la notion d'excellence → par Laurence Favier

Depuis quelques mois, la PES est remplacée par la PEDR. Peu de changement dans les critères d'attribution, mais plutôt que s'en remettre au choix des établissements, Geneviève Fioraso a privilégié l'intervention d'instances nationales d'évaluation telles que le CNU.

## Le CP-CNU a accepté d'expertiser les demandes de PEDR. Pourquoi ?

Malgré un rejet de la politique généralisée des primes au lieu d'une augmentation des salaires et une reconnaissance du métier, et dans l'attente d'une intégration des primes au salaire, il est préférable que ces expertises soient du ressort du CNU. Le remplacement de la PES par la PEDR s'accompagne de la suppression de la notion d'excellence.

## Mais il existait des commissions nationales pour la PES ?

Ces commissions *ad hoc*, disciplinaires, opaques, composées pour la quasi-totalité d'entre elles uniquement de PR, expertisaient les dossiers sans publicité des modalités ni des critères des classements des dossiers en A (mérite la prime), B (pourrait obtenir une prime) et C (ne mérite pas la prime).

## Est-ce différent au CNU ?

Les sections CNU, paritaires et collégiales, dont la composition est publique, ont dès le début travaillé à la transparence et publié critères et mode de fonctionnement appliqués pendant le concours. Le concours étant « hors corps », MCF et PR doivent voter en plénier le résultat des travaux.

## Avez-vous des résultats issus des ex-commissions ?

Les dernières statistiques connues (2011) indiquent que 50,6 % des demandes émanent de MCF, contre 23,93 % pour les PR2, et 25,41 % pour les PR1 et PRCE ensemble.

Les MCF représentent 26,73 % des A, 45,84 % des B et 64,53 % des C ; les PR2 représentent 20,43 % des A, 29,52 % des B et 21,86 % des C ; les PR1 et PRCE représentent 52,84 % des A, 24,63 % des B et 13,6 % des C.

## Y a-t-il eu beaucoup de dossiers déposés en 2014 ?

6 136 dossiers, dont 45,01 % de PR, parmi lesquels 23,93 % sont des femmes, contre 33,85 % chez les MCF. Ces derniers ont

donc déposé plus de dossiers qu'en 2011. En moyenne, les femmes représentent 29,38 % (1 803 femmes) des demandes. Une séparation très nette apparaît entre

	F	H	Total	% collège/total
Collège 1 <sup>(1)</sup>	661	2 101	2 762	45,01
Collège 2	1 142	1 142	3 374	54,99
Total	1 803	4 333	6 136	100

les sections de ALLSHS et les sections de sciences « dures » (voir tableau ci-dessous). En ALLSHS, les pourcentages de dossiers déposés par les MCF vont de 31,10 % pour le groupe III à 55,21 % pour le groupe XII. Dans les autres groupes, ces pourcentages sont au moins égaux à 60 % (sauf dans le groupe VI, où ils sont de 52,15 %).

Groupe	% MCF	% PR
I (Droit)	31,72	68,28
II (Sciences éco et gestion)	51,08	48,92
III (Langues)	31,10	68,90
IV (Sciences humaines)	36,82	63,18
V (Math et informatique)	62,22	37,78
VI (Physique)	52,15	47,85
VII (Chimie)	59,44	40,56
VIII (Sciences de la terre)	60,78	39,22
IX (Sciences de l'ingénieur)	62,85	37,15
X (Biochimie-biologie)	64,44	35,56
XI (Pharmacie)	66,51	33,49
XII (Pluridisciplinaire)	55,21	44,79

## Mais le principe d'attribution de la PEDR est le même ?

Les classements A, B et C ont fait place à 3 catégories : « 20 % meilleurs », « 30 % suivants » et « 50 % ». Ces pourcentages s'entendent par section et non par corps, par rapport au nombre total de dossiers déposés. Si le maintien de ces 3 catégories permet une uniformisation sur l'ensemble des sections, d'excellents dossiers se retrouvent dans les 50 %, faute de places. C'est un vrai problème pour

les candidats qui, quelle que soit la qualité de leur dossier, se voient classés dans les 50 % inférieurs. C'est aussi un problème pour les experts qui doivent faire des choix lors des sessions.

## Et au niveau des résultats ?

Fait notable, 46,79 % des dossiers classés dans les 20 % meilleurs sont des dossiers de MCF (soit 575) contre 26,73 % en 2011. **Nous avons donc 20,06 % de plus de MCF dans la première catégorie.** Nous allons vers un rééquilibrage entre corps. On note que 6 sections n'ont classé aucun MCF dans les 20 %. Une des explications possibles est que dans certaines communautés, les MCF n'encadrent pas.

Les sections ont eu à expertiser 4 grands champs (Publication, Encadrement, Diffusion, Responsabilités). Des dossiers ayant obtenu « Excellent » dans chacun des quatre champs ont dû être classés, du fait des quotas, dans les 50 %. Les sections CNU ont pris garde à ce que les résultats transmis aux établissements ne puissent pas servir à une autre utilisation comme l'évaluation individuelle. De nombreuses sections ont appliqué des critères différents dans les 4 champs, par corps, ancienneté, etc., et ont tenu compte des conditions d'exercice. Certaines ont pris en considération les congés de maternité ou de maladie, les mutations, les changements de corps, etc.

Des différences se font sentir avec les ex-commissions nationales en termes de transparence, collégialité, pourcentage de MCF ou de femmes, mais des progrès restent encore à faire. Il faut rediscuter des pourcentages (20, 30 et 50) qui n'ont aucune justification scientifique, ni pratique, puisqu'ils ne dépendent que du nombre de dossiers déposés. La stratégie qui consiste à demander au plus grand nombre de déposer un dossier, même vide, est tentante, mais peu satisfaisante intellectuellement. ●

(1) Collège 1 = PR et assimilés ; collège 2 = MCF et assimilés.

# Premiers États généraux de la recherche suisse 2012

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur recherche

L'association ACIDUL, organisatrice des premiers États généraux de la recherche suisse en 2012, appelle à une action concertée entre pays européens. Une lutte pour ne pas perdre le droit démocratique à la recherche et pour améliorer les conditions de travail.

Ces États généraux tenus à Lausanne grâce à l'association ACIDUL (Association du corps intermédiaire et des doctorant.e.s de l'université de Lausanne) étaient fondés sur cinq catégories de doléance : la précarité, le productivisme, la hiérarchie dans les universités, l'atteinte conjointe portée à l'enseignement et le sens « princesps » de la recherche. De riches débats ont jalonné cette rencontre autour des thèmes transversaux de temps, démocratie, créativité multidisciplinaire, collectif, salaire et confiance. Enfin, ce fut l'occasion d'enclencher un partenariat entre les membres d'ACIDUL et le SNESUP.

Aujourd'hui, les membres organisateurs réactivent leur réseau dans le but de mettre en place les États généraux et mettre en acte les revendications issues de

la rencontre. Celles-ci sont hiérarchisées en trois niveaux de priorité : immédiat, au-delà des institutions et des facultés et à long terme. Dans l'immédiat, l'exigence est portée sur une recherche salariée, non précaire, non féodaliste à un chercheur mandarin et évaluée seulement qualitativement. Au niveau fédéral, il est attendu une réorganisation de la recherche sous la forme d'une démocratie participative directe ascendante. Les conditions de travail doivent s'homogénéiser et s'aligner sur les organismes les mieux favorisés. À plus long terme, sont demandés le financement de la recherche sur des fonds pérennes, le financement public des universités, l'organisation collective du travail de recherche, la simplification des hiérarchies universitaires et le remplacement de la logique de concurrence par une

logique de coopération. Si les propositions sont alignées sur le système suisse de l'enseignement et de la recherche, elles constituent une base de revendications largement transposable et partageable avec d'autres pays, notamment dans le cadre de la révision par l'UNESCO de la *Recommandation de 1974 sur la condition des chercheurs scientifiques* que celle-ci souhaite faire adopter à l'horizon 2017. Le SNESUP souscrit pleinement aux revendications formulées par ACIDUL. Il entend mieux développer les actions conjointes avec les organisations syndicales suisses et des autres États européens, en bilatéral et dans le cadre européen (*voir l'appel du CSEE ci-dessous*), pour redonner à la recherche et aux universités une activité saine, démocratique et productive. ●

## CSEE

# Appel à une mobilisation européenne

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur international

Les 9 et 10 octobre derniers, s'est tenue la réunion semestrielle du Comité des syndicats de l'ESR du CSEE<sup>(1)</sup>. Le SNESUP et le SNCS y ont proposé un appel à organiser des actions conjointes avant la prochaine conférence ministérielle du processus de Bologne (14 et 15 mai 2015). Cet appel a été adopté par le CSEE le 13 octobre.

L'appel des syndicats européens dresse le même constat dans chaque pays : une dégradation des conditions de travail, une perte de liberté académique et une attaque contre les fondements de la recherche. Le nombre d'emplois scientifiques stables diminue. Le recrutement se tarit. Les départs à la retraite sont repoussés. La précarité est partout et les jeunes chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur en sont les premières victimes ; un grand nombre d'entre eux sont contraints de renoncer à une carrière académique.

Le potentiel d'éducation et de recherche de l'Europe est menacé et cela conduira à

un affaiblissement de son potentiel de recherche et de R&D. Le CSEE demande aux institutions de l'UE et à chaque pays d'Europe de prendre des mesures en faveur :

- d'une solidarité au sein de l'UE et dans toute l'Europe qui permettra un développement équilibré de l'ESR ;
- d'un plan de recrutement pluriannuel ambitieux pour les personnels de l'ESR, fondé sur un emploi sûr ;
- d'une augmentation significative du financement de base des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- d'une politique favorable au développement de tous les domaines de la

recherche, qui garantisse la diversité des sujets et des approches, le respect des méthodes et des temporalités de la recherche, ainsi que la liberté académique des personnes, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;

- d'une politique visant à supprimer les inégalités, en particulier dans le domaine de l'égalité des sexes ;
- du rétablissement et du développement d'une approche démocratique et d'un esprit d'équipe au sein des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. ●

(1) Comité syndical européen de l'éducation.

# Histoire d'une marque et de sa mise sur le marché

→ Entretien avec Ilan Pappé, professeur d'histoire à l'université d'Exeter

Ilan Pappé est connu parmi les « nouveaux historiens » israéliens qui ont réécrit le récit sioniste et la situation palestinienne. Il a dû quitter son pays en 2007 après l'affaire Tantura<sup>(1)</sup>.

*Pourriez-vous revenir sur la genèse de l'État d'Israël et quelle a été l'implication des universitaires ?*

Un paradoxe me gêne depuis bien longtemps : comment un État, considéré par un nombre croissant de gens comme oppressif, colonialiste, voire digne de l'apartheid, peut-il bénéficier d'un soutien aussi large de ses citoyens juifs au titre d'État démocratique et porteur de valeurs morales ? Ce qui m'a contraint à envisager un second paradoxe : pourquoi l'élite occidentale continue-t-elle d'offrir l'immunité à des politiques israéliennes envers les Palestiniens que la plupart des peuples respectueux des droits de l'homme trouvent criminelles et inacceptables ?

Les explications déjà proposées à ce décalage entre ces perceptions internes et externes d'Israël et à l'immunité que lui octroie le système international ne sont valables qu'au titre d'explications partielles : les conséquences de l'holocauste sur l'Europe, les lobbies chrétiens et sionistes aux États-Unis, et le soutien de l'industrie de l'armement en Asie du Sud-Est.

Pour que la chose réussisse, il fallait vendre des fabrications historiques comme « vérité scientifique » et apposer le label de l'autodéfense sur un comportement immoral. La première méthode a consisté à mettre le champ universitaire à contribution. Dès le départ, historiens, sociologues, experts en sciences politiques ont défendu l'idée que les principales revendications du sionisme étaient objectivement fondées et valides. La deuxième méthode a consisté à mettre à contribution l'industrie du cinéma pour vendre le récit sioniste et diaboliser les Palestiniens (le film américain *Exodus* en est un exemple type). Les élites politiques et culturelles américaines, contrairement à ce l'on imagine couramment, étaient hostiles à Israël et s'identifiait aux souffrances des Palestiniens. Pour Israël, une

des manières de combattre cette tendance fut de créer un lobby pro-israélien, l'AIPAC. L'autre consista à appeler Hollywood à la rescousse.

Le domaine académique et le cinéma diffusaient cette idée qu'Israël était le projet de modernisation le plus abouti du <sup>xx</sup>e siècle. Cette tendance s'accompagna d'une manipulation de la mémoire de l'holocauste. Le thème central en fut la nazification des Palestiniens. Ce que l'on fit aux Palestiniens – le nettoyage ethnique de 1948 et l'occupation – était des mesures justifiées d'autodéfense, et servait aussi de punition pour ce que l'on avait fait subir aux Juifs en Europe. Mais une telle logique et une telle argumentation ne peuvent valoir indéfiniment. Même en Israël, des universitaires tels que moi-même, des metteurs en scène, des dramaturges, des artistes, des journalistes et d'autres encore, commencèrent à remettre en question cette version des choses. Ces contestataires

▼  
Le domaine académique et le cinéma diffusaient cette idée qu'Israël était le projet de modernisation le plus abouti du <sup>xx</sup>e siècle.



découvrirent le récit palestinien et comprirent que cette version-là de l'histoire était la bonne. Puis on se mit à questionner d'autres figures de l'idéologie sioniste : l'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord et des autres pays arabes devint moins le fait d'une immigration volontaire et apparut bien plus comme un transfert manipulé de population. Le projet de désarabisation de ces Juifs arabes fut révélé au grand jour. Tous ces défis furent ceux des années 1990 ; en particulier après les accords d'Oslo. Dans le livre<sup>(2)</sup>, je les définis comme post-sionistes. Dans la plupart des cas, ils disparaissent en 2000 après la seconde Intifada. Les voix critiques furent réduites au silence ou exclues. Ce fut mon cas. La contestation académique et culturelle se fit de l'étranger. En Israël, un sionisme nouveau et dur vint s'y substituer dans le champ politique et la culture, ce que j'appelle néo-sionisme. Cela devait se traduire par des politiques plus brutales envers



© Meral Chhaya / Flickr

les Palestiniens, comme on l'a vu en 2009, et par une législation raciste contre les Palestiniens en Israël même.

L'apartheid se manifesta dans les budgets, l'attribution des bourses d'études, l'accès à l'emploi, les programmes sociaux, le traitement par l'administration fiscale et dans les cours de justice. Depuis 2011, ces pratiques sont entrées dans le droit.

Mais la pire forme d'apartheid s'est révélée avec l'occupation de la Cisjordanie, où les Palestiniens n'ont pas le droit de pénétrer (les dirigeants d'Afrique du Sud estiment qu'elle est pire que celle qu'ils ont connue).

Ainsi, les Juifs d'Israël bénéficient d'une démocratie comparable à celle des Blancs de l'apartheid en Afrique du Sud, mais les Palestiniens sont exposés au danger de l'oppression et du nettoyage ethnique. Maintenant que le mensonge du récit sioniste est connu et la validité de la revendication palestinienne démontrée, le monde continuera-t-il à accorder l'immunité à des politiques qui non seulement font du tort aux Palestiniens, mais aussi aux Juifs qui vivent sur un territoire qui pourrait être un État démocratique ? ●

*Propos recueillis par Latifa Rochdi, traduction par Thierry Labica*

(1) Conflit entre Ilan Pappé et la communauté académique quand Teddy Katz, un étudiant de l'université de Haïfa brillamment noté pour sa thèse sur le massacre de villageois palestiniens en 1948, a reçu des pressions et a été obligé de se rétracter au terme d'un procès.

(2) *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2008.

ENTRETIEN AVEC **Bernard Friot****Sociologue et économiste**

À travers la description du conflit qui se poursuit depuis 1945 entre deux façons d'envisager le travail selon la valeur économique qu'on lui attribue, Bernard Friot défend la socialisation du salaire, obtenue grâce aux luttes syndicales, face à la vision capitaliste pour laquelle seuls ceux qui vont sur le marché du travail pour produire des marchandises lucratives sont productifs.

**En quoi les institutions salariales de 1945 sont-elles révolutionnaires ?**

Notre lecture courante de 1945 y voit un changement de partage de la valeur qui aurait permis d'en affecter une partie à des services non marchands et à de la solidarité entre jeunes et vieux, bien portants et malades, célibataires et chargés de famille. Ainsi, l'impôt qui paie les fonctionnaires et la cotisation qui paie les retraités, les soignants ou les parents, seraient une ponction sur la valeur finançant des activités utiles mais non productives.

Or la fonction publique et la sécurité sociale inaugurent non pas un nouveau partage de la valeur (ce qui n'a rien de révolutionnaire) mais une nouvelle production de la valeur, émancipée de sa violence capitaliste. Et ça, c'est révolutionnaire ! Alors qu'aujourd'hui le tiers du PIB est produit par des producteurs libérés du marché du travail, de la propriété lucrative, de la mesure de la valeur par le temps de travail, dire que l'école ou l'hôpital, c'est de la « dépense publique » indispensable ou que les pensions sont de la « solidarité intergénérationnelle », c'est s'obstiner à adhérer à la définition capitaliste de la valeur, qui veut que seuls ceux qui vont sur le marché du travail pour produire des marchandises capitalistes avec un investissement financé à crédit sont productifs. C'est réduire à néant l'immense effort de la classe ouvrière pour instituer une autre pratique de la valeur, qui s'affirme depuis soixante-dix ans avec des fonctionnaires qui produisent la valeur correspondant à l'impôt qui les paie, des retraités qui produisent la valeur exprimée dans la cotisation vieillesse, des soignants qui produisent la valeur correspondant à la part de la cotisation maladie qui les paie, des parents et des chômeurs qui produisent la valeur correspondant aux cotisations famille et emploi.

**Selon toi, défendre le plein-emploi ou promouvoir un crédit public ou une révolution fiscale sont des conduites d'évitement, pourquoi ?**

La pratique capitaliste de la valeur se heurte à la production faite par des producteurs



© DR

▼  
**La cotisation salaire pour financer le salaire à vie et la cotisation économique pour financer des entreprises et des services publics dont les salariés seront les copropriétaires d'usage, voilà une citoyenneté d'une autre envergure, et à notre portée.**  
 ▲

payés à vie, avec une qualification attachée à leur personne et non pas à leur poste comme dans l'emploi. Or revendiquer l'emploi, c'est revendiquer des employeurs et un bon fonctionnement du marché du travail, alors qu'il s'agit de les supprimer en généralisant à tous le salaire à vie, anticipé (non sans limites bien sûr) dans la fonction publique d'État et dans la pension comme salaire continué.

La logique capitaliste se heurte par ailleurs à la cotisation qui socialise une partie de la valeur pour subventionner l'investissement, sans crédit, comme l'a fait par exemple la hausse de la cotisation maladie lors de l'immense effort d'investissement qu'a été la création des CHU. Or revendiquer un crédit

public, c'est légitimer le crédit alors que nos anciens ont créé les conditions de sa suppression. De la même façon, se battre pour une fiscalité qui améliore le partage entre travail et capital, c'est éviter de poursuivre les combats qui ont consisté non pas à « taxer le capital » – ce qui le légitime – mais à produire sans lui. L'impôt, c'est la citoyenneté de personnes ayant du « pouvoir d'achat », le seul pouvoir que le capital nous concède. La cotisation salaire pour financer le salaire à vie et la cotisation économique pour financer des entreprises et des services publics dont les salariés seront les copropriétaires d'usage, voilà une citoyenneté d'une autre envergure, et à notre portée car elle poursuit, et donc honore, les combats passés. Laissons la révolution fiscale à Piketty.

**Mais alors, comment s'en sortir ?**

Deux pistes (mais mon livre en donne plein d'autres). La première, cesser de nous contenter d'être fiers du service public : être fiers de la fonction publique, c'est nous adresser à la population non pas comme à des usagers d'un service public en danger, mais comme à des travailleurs qui ont droit, comme nous, au salaire à vie. La seconde piste, contre la dévolution aux établissements de leur patrimoine et de leur masse salariale (cœur de la loi Péresse-Fioraso qui prépare l'université à l'allocation micro-économique de la valeur, constitutive de sa pratique capitaliste), préconiser la socialisation de tout le PIB dans trois types de caisses gérées par les travailleurs : les caisses de salaire pour les salaires à vie, les caisses d'investissement pour le subventionnement de l'outil de travail, les caisses de gratuité pour la couverture des dépenses de fonctionnement courant des services gratuits. ●

*Propos recueillis par Fabrice Guilhaud*

**BIBLIOGRAPHIE**

*Émanciper le travail (2014), un livre d'entretiens avec Patrick Zech ; a publié aussi L'Enjeu du salaire (2012), L'Enjeu des retraites (2010) et Puissances du salariat (1998), éd. La Dispute.*

# Vers des mesures liberticides

→ par Gérard Lauton, responsable du secteur Droits et Libertés

Les droits et libertés sont au centre des enjeux du « vivre-ensemble » en France, de pair avec l'alternative entre « le modèle social » et « les réformes ». L'extrême droite fourbit ses armes.

L'évolution des droits et libertés en France s'inscrit dans un contexte dégradé sur le plan économique et social, qui se traduit par une désespérance face à l'explosion de l'emploi précaire et au chômage persistant et par une défiance envers les formations politiques n'ayant pas atteint sur ce plan les objectifs annoncés. Un terreau pour des courants protestataires cherchant à canaliser les mécontentements de ses victimes vers des boucs émissaires : l'étranger immigré en premier lieu vu comme monopolisant les aides sociales et créant de l'insécurité, le chômeur accusé de ne pas chercher un emploi, le jeune ou l'adulte différent. Racisme et xénophobie s'expriment de façon décomplexée. En témoigne la complaisance des médias pour l'ouvrage *Le Suicide français* d'Éric Zemmour.

▼

**Si des engagements pris par François Hollande en 2012 sur les droits et libertés ont connu un début d'application, d'autres ont été de fait abandonnés (arrêt de l'internement d'enfants dans les centres de rétention...).**

▲

*grand remplacement suppose un plan établi. Je ne participe pas de cette vision complotiste* », dit-elle (JDD) en précisant : « Je pense de manière plus pragmatique que l'immigration est utilisée depuis trente ans par les grands milieux financiers pour peser à la baisse sur les salaires, avec une grande efficacité si j'en crois les derniers chiffres. » À l'inverse de Jean-Marie Le Pen qui s'y est rallié, à l'instar de mouvances comme Fdesouche, Bloc Identitaire, ou comme Égalité et Réconciliation d'Alain Soral. Se disant national-socialiste, ce dernier a créé avec Dieudonné, sur fond antisémite et soi-disant « anti-système », le parti Réconciliation nationale. Ces extrêmes droites ont tissé des liens étroits avec les régimes de Vladimir Poutine et de Bachar al-Assad.

Quant aux onze villes<sup>(3)</sup> dirigées par le FN, elles font le plein de mesures abjectes caricaturales : statue repeinte en bleu (Hayange), retrait des drapeaux européens, arrêt de la commémoration de l'esclavage (Villers-Cotterêts), de spectacles de danse orientale (Cogolin), de subventions à des associations, d'aides aux plus pauvres. Sur un autre versant, le

RBM (Rassemblement Bleu Marine) joue la carte de la séduction avec le Collectif Marianne en direction des étudiants.

## AFFRONTEMENTS SUR LES DROITS ET LIBERTÉS

Si des engagements pris par François Hollande en 2012 sur les droits et libertés ont connu un début d'application, d'autres ont été de fait abandonnés (arrêt de l'internement d'enfants dans les centres de rétention...). La réforme pénale ambitieuse initiée par Christiane Taubira a été bridée<sup>(4)</sup> sous la pression d'accusations de laxisme. L'AMÉ (Aide médicale d'État) est gravement menacée au risque de la santé publique. Concernant les sans-papiers, les forces de police des États de l'UE ont procédé à une chasse aux migrants, par le biais de l'opération « Mos Maiorum », avec Frontex et Europol. L'abdication du gouvernement face à la surenchère répressive (criminalisation de l'action revendicative...) et sécuritaire est lourde de périls. Cette situation appelle une implication majeure du mouvement social en faveur des valeurs de solidarité. ●

### L'EXTRÊME DROITE À LA MANŒUVRE

Les tenants de solutions autoritaires agitent le spectre du « grand remplacement » théorisé par Renaud Camus<sup>(1)</sup>. Cette idée hante le Front national, même si Marine Le Pen s'en démarque<sup>(2)</sup> : « Le concept de

### FN : UN PRÉTENDU TOURNANT SOCIAL

Un chroniqueur évoquait en juin dernier « l'idéologie lepéno-cégétiste » lorsqu'en pleine grève de la SNCF, Marine Le Pen prétendait défendre un service public en danger, signe de l'évolution du discours du FN sur les questions sociales. La ligne de droite conservatrice sur les plans économique et social des années Jean-Marie Le Pen a évolué, dans le discours, avec le projet d'attirer sympathisants et électeurs.

Cela traduit l'évolution du FN, de parti d'extrême droite en un parti fasciste : le fascisme n'hésite pas à puiser des thèmes au départ classés à gauche, en les pervertissant – défense des travailleurs pauvres, du service public...

Mais là où les revendications progressistes sur les libertés individuelles et droits sociaux exigent l'égalité sans nier les différences, le fascisme brandit une *communauté nationale* à laquelle chacun doit s'intégrer et s'identifier. Ceux jugés extérieurs (étrangers ou issus de l'immigration, nationaux jugés non conformes, chômeurs et précaires, défenseurs des sans-papiers...) sont stigmatisés comme responsables des problèmes et exclus, si le niveau de pouvoir le permet.

Ceux qui adhèrent à ce type de vision soutiennent des mesures dont ils escomptent qu'elles ne les concerneront jamais et leur apporteront une plus grosse part du gâteau des aides sociales, moins d'impôts... même si ce gâteau est promis à tomber en miettes avec de tels choix.

Extrait de [www.memorial98.org](http://www.memorial98.org)



Marine Le Pen et Alain Soral © Capture d'écran de l'émission de Frédéric Taddei. (Gérard Lauton)



# HYPERPLANNING

La première solution de gestion pour l'enseignement supérieur et la formation

ANTILLES ET GUYANE / AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE / BELFORT MONTBELIARD / BORDEAUX II / BORDEAUX III MICHEL DE MONTAIGNE / BORDEAUX IV MONTESQUIEU / BOULOGNE / GENEVE / HAUTE ALSACE / INALCO SERVICE INFORMATIQUE / INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE / INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS / LE HAVRE / LIEGE / LILLE III CHARLES DE GAULLE / LYON - UPI / MAHMOUD EL MATERI TUNIS / MAYOTTE / MONTPELLIER PAUL VALERY / MONS / MONTPELLIER I - DSI / NICE SOPHIA ANTIPOLIS UFR MEDECINE / OCCIDENTALE DE BRETAGNE / PARIS 3 SORBONNE NOUVELLE - CRI / PARIS I PANTHÉON SORBONNE - CRI/SIG / PARIS OUEST NANTERRE - LA DEFENSE / PARIS VII DIDEROT / PARIS XIII UFR DE MEDECINE / PAU ET PAYS DE L'ADOUR / RENNES / ROUEN / TOULON VAR / UNIVERSITE CATHOLIQUE ST JEROME / AUVERGNE EDUCATION - MERIGNAC / CENTRALE - LILLE / CENTRALE - PARIS / CENTRALE - PEKIN / CHIMIE PARIS TECH / CNAM - IFFI - LGP2E5 / ECAM - STRASBOURG / EI. CESI - TOULOUSE / ENISE - ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS SAINT-ETIENNE / ENSCM - MONTPELLIER / ENSI - BOURGES / ENSIATE - BOIS COLDMBES / ENSM - NANTES / ESIEA - PARIS / ESIX - OCTEVILLE / ESME SUDRIA - LILLE / ESME SUDRIA - LYON / ESME SUDRIA - PARIS / ESPRIT - ARIANA / GROUPE ISA - LILLE / ICAM - BRETAGNE VANNES / ICAM - NANTES / ICAM - PARIS / ICAM - TOULOUSE / ICAM - VENDEE / INSA VAL DE LOIRE - BOURGES / INSTITUT SUPERIEUR DE L'AUTOMOBILE ET DES TRANSPORTS - NEVERS / INSTITUT SUPERIEUR D'ELECTRONIQUE - PARIS / IPSA - IVRY SUR SEINE / ISAE SUPAERO - TOULOUSE / POLYTECH' MARSEILLE / POLYTECH' NICE SOPHIA ANTIPOLIS / ECOLE SUPERIEURE DE LAUTOMOBILE ET DES TRANSPORTS - ZIE - OUAGADOUGOU / ACADEMIE GUINOT MARY COHR - PARIS / B.B.S - LIBREVILLE / BELLECOUR ECOLES D'ART - LYON / BRGM ENAG - ORLEANS / CAMPUS SAINT-MARC - ROUEN / CEJEF - ECOLE DES METIERS TECHNIQUES - PORRENTREUY / CENTRE PIERRE COULLERY - LA CHAUX DE FONDS / COS CLINIQUE PEDAGOGIQUE BORDEAUX / COS OSTEOPATHIE BORDEAUX / COS OSTEOPATHIE NANTES / COS OSTEOPATHIE PARIS / ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE - MARTINIQUE / ECOLE DE GENDARMERIE DE ROCHEFORT / ECOLE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA COUTURE PARISIENNE / ECOLE DES METIERS - FRIBOURG / ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES / ECOLE D'HORTICULTURE D'ORLEANS / ECOLE DU TRESOR PUBLIC - ENFIP / ECOLE EURIDIS - PARIS / ECOLE EUROPEENNE DE GRAPHISME PUBLICITAIRE - ANGERS / ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE EN TRAVAIL SOCIAL - LILLE / ECOLE HOTELIERE D'AVIGNON - CCI VAUCLUSE / ECOLE HUBERT CURIEN - BOURGES / ECOLE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE - TOULOUSE / ECOLE NATIONALE DES BRIGADES DES DOUANES - LA ROCHELLE / ECOLE NATIONALE DES DOUANES - TOURCOING / ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE / ECOLE NATIONALE SUPERIEURE SCIENCES DE L'INFORMATION / ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE / ECOLE REGIONALE D'ASPIRANTS DE POLICE - COLOMBIER / ECOLE ROMANDE D ARTS ET COMMUNICATION - LAUSANNE / ECOLE SUP. DE COMMERCE (ESCANM) - PARIS / ECOLE SUPERIEURE DE LA SANTE - LAUSANNE / ECOLE SUPERIEURE PAYS DE LOIRE (ESPL) - ANGERS / EDC ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE - PARIS / ENSATT LYON / EPIDE BELFORT / ESGF - PARIS / FINANCIA BUSINESS SCHOOL - COURBEVOIE / FORMASUP CAMPUS - BORDEAUX / GROUPE CERCO - COTONOU / GROUPE ELYSEES MARBOEUF - PARIS / GROUPE IPF - PARIS / HAUTE ECOLE DE MUSIQUE DE GENEVE / HAUTE ECOLE DE NAMUR-LIEGE LUXEMBOURG / HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER - BRUXELLES / HAUTE ECOLE GALILEE - BRUXELLES / HAUTE ECOLE GALILEE (ECOLE DE FORMATION DES MAITRES) - BRUXELLES / HAUTE ECOLE LOUVAIN EN HAINAUT - MONS / HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKERE - BRUXELLES / HAUTE ECOLE PAUL HENRI SPAAK - BRUXELLES / HAUTE ECOLE PAUL HENRI SPAAK - ISEK - BRUXELLES / HEP DE FRIBOURG / ICHEC - BRUXELLES / IESCA SAINT PHILIPPE - HAINE ST PAUL / IESCA SAINTE THERESE - MONTIGNIES SUR SAMBRE / IESCA SAINTE WAUDRU - BOUSSU / IETH - PARIS / INSTITUT CREAD - LYON / INSTITUT FORMATION MARITIME PECHE ET COMMERCE - PAPEETE / INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION - SAUMUR / INSTITUT PARNASSE DEUX ALICE - BRUXELLES / INSTITUT PAUL BOCUSE - ECULLY / INSTITUT POLYTECHNIQUE SAINT LOUIS - CERGY PONTOISE / INSTITUT ROUSSEAU - TOULOUSE / INSTITUT ST AUBAIN STE ELISABETH - NAMUR / INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION - PARIS / INSTITUT SUPERIEUR D'OSTEOPATHIE DE LILLE / IPAG ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE - PARIS / INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT - PARIS / ISPEC AQUITAINE - BORDEAUX / ISPEC ILE DE FRANCE - PARIS / ISIMI PPA - PARIS / ISOSTED - LYON / ITIC - PARIS / LA CAMBRE ARTS VISUELS - BRUXELLES / LA COMPAGNIE DE FORMATION - MONTPELLIER / LE PRE BARREAU - PARIS / LISAA - PARIS / NEW 3D GENERAL EDUCATION - PARIS / ORGANISATION & DEVELOPPEMENT - PARIS / OSTEOBIO - CACHAN / SCIENCES PO - IEP AIX / SCIENCES PO - IEP BORDEAUX / SCIENCES PO - IEP TOULOUSE / SCIENCES U - LYON / STRATE COLLEGE - SEVRES / SUP DE CO - LA ROCHELLE / SUP ETABLIERES - LA ROCHE SUR YON / IUT - IUT BOBIGNY UNIVERSITE PARIS 13 NORD / IUT BORDEAUX I / IUT BOURGES / IUT DE BLOIS / IUT DE CLERMONT FERRAND / IUT DE MARSEILLE / IUT DE RENNES / IUT LILLE 1 / IUT ORSAY / IUT UNIVERSITE BORDEAUX I / IUT VILLETANEUSE / LYCEES - LEGTA HECTOR SERRES - DAX / LYCEE AGRICOLE - RETHEL / LYCEE DU GENIE CIVIL JEAN PROUVE / LYCEE LEGTAP DE BRIACE / LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME - SAINT MALO / LYCEE SAINTE CLAIR BLAIN-DERVAL / LYCEE ST GABRIEL NANTES OCEAN / LYCEES ET CFC JEANNE DELANQUE / AGESV - SABLE SUR SARTHE / LYCEE POL. GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROÛE / LYCEE PROF. LEAP DE ST MAXIMIN / LYCEE TECHNIQUE LA MARTINIÈRE MONPLAISIR / ESPE - NICE SOPHIA ANTIPOLIS / AQUITAINE - MERIGNAC / LILLE NORD - VILLENEUVE D'ASCQ / MARTINIQUE - FORT DE FRANCE / BRESTA 58 NEVERS / AMPERE - LYON / BELLIGNAT OYONNAX / CENTRE ET NORD CARAIRES - FORT-DE-FRANCE / CHALON-SUR-SAONE / INDRE - CHATEAUREUX / ROUEN / DIEPPE CAUX BRAY BRESLE / CHOLETAIS - CHOLET / ELBEUF / EURE LYCEE MODESTE LEROY - EVREUX / GRAND AMIENOIS - AMIENS / HAUTE MARNE - CHAUMONT / FORMATION EN MERITANCE - AFPMA - PERONNAS / AGEA GARIBALDI - LYON / ARPIH - YVERDON / C.F. FONDAZIONE ALDINI VALERIANI - BIOLOGNE / CCISM FORMATION - PAPEETE / CDC MAREMNE AGOUR COTE SUD MACS - ST-VINCENT DE TYROSSE / CENTRE DE FORMATION IFCV - LEVALLOIS PERRET / CENTRE D'OSTEOPATHIE ATMAN - SOPHIA ANTIPOLIS / CFA CFPPAF - MIRECOURT / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - LE PORT / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - NOUMEA / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - PAU / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - SAINT PIERRE / CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS - PARIS / CONSORZIO PER LA FORMAZIONE, L'INNOVAZIONE E LA QUALITA - PINEROLO / CÔTE PROJETS - LYON / CPLN CENTRE PROF. DU LITTORAL NEUCHATELOIS / ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION - ESCG PARIS / GREPFOC - POLYNESIE FRANCAISE / HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE - LAUSANNE / HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE BEJUNE - BIENNE / INSTITUT SAINT CASSIEN - MARSEILLE / ISAAC DE L'ETOILE - POITIERS / POLE DE FORMATION D'AGROEQUIPEMENT DE LA SUIPPE - CHALONS / POLE DE FORMATION LA VILLE DAVY - QUESSOY / SUP EXUP MONTPELLIER / CFA AGFCPS - SAINT OMER / CFA AGRI - QUETIGNY / CFA AGRI DU PAS DE CALAIS - RADINGHEM / CFA AGRI DU PAS DE CALAIS - SAINT OMER / CFA AGRI DU PAS DE CALAIS - TILLOY LES MOFFLAINES / CFA BATIMENT - LIMOGES / CFA BATIMENT - ST ANDRE / CFA BATIMENT - TULLE / CFA BATIMENT DES LANDES - MORCENX / CFA BATIMENT D'EURE ET LOIRE - CHARTRES / CFA BATIMENT VAUBAN - COLOMBIER / CFA BTP AFORBATP 66 - PERPIGNAN / CFA BTP AFORBATP VENDEE - LA-ROCHE-SUR-YON / CFA BTP DE L'AIN - BOURG-EN-BRESSE / CFA BTP GARD - MEJANNES LES ALES / CFA CCI CENTHOR - ST GILLES LES HAUTS / CFA CEZ - RAMBOUILLET / CFA CFPPA DE KERLIVIER - HANVEC / CFA CITE DE LA FORMATION - MARMANDE / CFA DU LYCEE JEAN MERMOZ - SAINT LOUIS / CFA EPLEFFA DE LA CHARENTE - LA COURONNE / CFA EPMTTH - PARIS / CFA IFAC - BREST / CFA IFFA - SAINT-GERMAIN-LAVAL / CFA IFORM - COUTANCES / CFA ISORA - BORDEAUX / CFA LEON LEGROS DE SAINTE CLOTILDE / CFA LES COMPAGNONS DU DEVOIR - STRASBOURG / CFA LES COMPAGNONS DU DEVOIR - TOURS / CFA LES COMPAGNONS DU DEVOIR - VILLENEUVE D'ASCQ / CFA TETRAS - ANNECY-LE-VIEUX / CFAI FORMAVENIR - THYEZ / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - BAYONNE / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - BOULAZAC / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - VENDEE / ECOLE PROFESSIONNELLE DES METIERS - MONT DE MARSAN / ISCOM ECOLE DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE - PARIS / ISTECE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE MARKETING - PARIS / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - ANGERS / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - JARVILLE LA MALGRANDE / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - LA TALAUDIRE / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - LYON / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - MARSEILLE / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - MUIZON / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - PARIS / LES COMPAGNONS DU DEVOIR - RENNES / SEC LAUSANNE / CAMPUS REUSSITE / DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL - ARSENAL DE TOULON / EASYLIA - MERIGNAC / HERMES SELLIER - PANTIN / GROUPE MERKURE - AIX EN PROVENCE / LIUF IMMOBILIER - PARIS / MIDI GASCogne CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE - BEAUMONT DE LOMAGNE / INSTITUT DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES - EVRY

